

**OFIS SECURITY SYSTEMS**

**Kello VISIOX7**

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 9000

PNR : 219, Avenue Charles De Gaulle  
BZV : 106, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

# LA SEMAINE AFRICAINE

65<sup>ème</sup> année

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

N° 3636 du Mardi 25 Octobre 2016 - 65<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Paroisse Saint Michel de Ngangouoni (archidiocèse de Brazzaville)

**Le 50<sup>e</sup> anniversaire marqué par la présentation du plan de l'église**



L'archevêque de Brazzaville dévoilant la plaque illustrant le plan de l'église. (P.9)

Ministère du commerce extérieur et de la consommation

**Vive réaction du ministre Euloge Landry Kolélas dans la lutte contre les importations illégales**  
(P.11)

**LCB Bank**  
GROUPE BANCAIRE

**LCB Bank, acteur majeur du secteur bancaire congolais**  
(P.6)

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT  
CABINET

**NOTE D'INFORMATION**  
A l'intention des agents civils de l'Etat  
(P.13)

Séance des questions d'actualité à l'assemblée nationale

**Pour Clément Mouamba, il faut mettre les ninjas-nsiloulous hors d'état de nuire**



Le premier ministre (à g.) a répondu à plusieurs questions posées par le député Guy Brice Parfait Kolelas sur la situation dans le Pool.

(P.3)



Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo

**Le gouvernement appelé à mettre tout en œuvre pour faire respecter les lois du pays**

Marius Mouambenga. (P.5)



U.m.c (Union des musiciens congolais)

**Une structure avec un commandement bicéphale?**  
(P.12)

**OKEN PALACE HOTEL**  
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !  
A partir de 25.000 Fcfa

**OKEN PALACE HOTEL**

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.  
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

**AVIS DE RECRUTEMENT DE DEUX  
(02) CONSULTANTS INDIVIDUELS  
NATIONAUX**



Date: 24 Octobre 2016

**Pays:** République du Congo Brazzaville  
**Description de la mission:** Evaluation du Document de Programme Pays (CPD)  
**Nom du Projet:** Projet Elections  
**Durée de la mission:** 40 Jours

Les Termes de référence de la mission sont disponibles au bureau du PNUD et sur les sites suivants:

- UNDP Procurement ; <http://procurement-notice.undp.org/> sous le numéro 33771
- UNDP Job: <https://jobs.undp.org> sous le numéro 69189

Les propositions doivent être déposées à l'adresse suivante «Bureau du PNUD à Brazzaville, Angle Avenue Foch/Rue Behagle» ou envoyées à l'adresse électronique [ic.soumission.cg@undp.org](mailto:ic.soumission.cg@undp.org), au plus tard le 02 Novembre 2016 à 17H30.

Toute demande de clarification devra se faire par écrit. L'unité chargée des Achats répondra par écrit ou par courrier électronique standard et des copies de cette réponse seront envoyées à tous les candidats en intégrant les explications faisant suite à la demande de clarification demandée, sans que la source ne soit précisée.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées**

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE  
 Notaire à Pointe-Noire  
 1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,  
 Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,  
 Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville  
 B.P : 1431 ; Tél. : 22 294 13 34/05 736 64 64  
 République du Congo

**ANNONCE LEGALE**

**«CIMENTS DE L'AFRIQUE CONGO»**

En sigle «CIMAF CONGO SA»  
 Société Anonyme avec Administrateur Général  
 Au Capital social de Francs CFA: 4 000 000 000  
 Siège social : Rue des Pélicans, Derrière Chevron Congo SA  
 RCCM 14 B 410  
 Pointe-Noire- République du Congo

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'Administrateur Général et des Textes des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société «CIMENTS DE L'AFRIQUE CONGO», en sigle «CIMAF CONGO SA», tenus à Pointe-Noire, respectivement le 11 et le 26 août 2016, déposés au rang des minutes du Notaire soussigné, le 26 septembre 2016, enregistrés à Pointe-Noire, le 27 septembre 2016, Folio 171/10, n° 6477; les résolutions suivantes ont été prises:

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus à la gestion de l'Administrateur Général;
- Affectation du résultat de l'exer-

cice clos le 31 décembre 2015;

- Approbation des conventions visées à l'article 502 de l'Acte Uniforme Révisé (OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 28 septembre 2016, sous le n° 16 DA 659.

*Fait à Pointe-Noire,  
le 7 octobre 2016.*

*Pour mention et avis,*

**Maître Christèle  
Elianne BOUANGA-  
GNIANGAISE,  
Notaire**

**POTENTIEL**

**RESSOURCES HUMAINES**

Nous recherchons pour TOTAL DISTRIBUTION acteur majeur dans le secteur de distribution de carburant:

**INSPECTEUR COMMERCE GENERAL**

**Description du poste**

Rattaché (e) au Responsable commerce général, vous aurez la responsabilité de développer le portefeuille client :

- Prospection de nouveaux clients, négociation et contractualisation;
- Proposer au client et prospect l'ensemble de l'offre
- Assurer le suivi technico- commercial de l'ensemble du portefeuille Clients
- Assurer la satisfaction du client et suivre la bonne exécution de ses commandes;
- Piloter les comptes clients sur le plan commercial, administratif et financier.
- Assurer une veille concurrentielle et sectorielle : identifie et qualifie des prospects éventuels, analyse la concurrence

**Profil de candidat recherché**

- Niveau Bac+5, diplômé d'école de commerce, marketing.
- Grand sens du commerce et réelles capacités de négociation/prospection
- Probité morale
- Mobilité géographique
- Capacité à travailler en équipe et de manière transversale avec les autres directions
- Sens de l'écoute et de la communication, potentiel managérial.
- Homme / femme de terrain,
- Permis de conduire Catégorie B

**Vous souhaitez candidater?**

Merci de postuler à l'offre  
(Lettre de motivation + curriculum vitae)  
avant le 28 octobre 2016 en écrivant à:

POTENTIEL R.H.  
E-mail : [recrutement@potentielrh.com](mailto:recrutement@potentielrh.com)  
<http://www.potentielrh.com>

**POTENTIEL**

**RESSOURCES HUMAINES**

Nous recherchons pour notre client TOTAL DISTRIBUTION acteur majeur dans le secteur de distribution de carburant:

**CHARGE DU MARKETING DIGITAL**

**Description du poste**

Le chargé du marketing Digital travaille au sein de la direction communication et marketing d'une entreprise. Il a pour mission d'accompagner son manager dans la mise en place de la stratégie numérique de la marque. Ses différents objectifs le poussent à mener le suivi et la conduite opérationnelle numériques que ce soit sur smartphone, sur tablette ou sur ordinateur. Le chargé du marketing Digital s'occupe également d'animer les réseaux sociaux en lien avec l'entreprise. Il gère la vitrine internet de la marque.

**MISSION**

- Rattaché au responsable réseau et coordination étroite avec le responsable communication, le titulaire du poste assume les responsabilités et effectue les missions suivantes :
- Assurer le lancement et le suivi des projets digitaux de TOTAL DISTRIBUTION ;
  - Renforcer la présence digitale et préparer les futurs projets digitaux en lien avec l'équipe support du siège.
  - Relayer le plan d'action marketing et communication sur les outils digitaux.
  - Piloter la performance du dispositif digital en analysant les données issues des campagnes média.
  - Assurer le développement des éléments créatifs nécessaires aux campagnes (bannières, vidéos)

**Profil de candidat recherché**

- Le poste est ouvert dans le cadre du Programme Young Graduate (jeune diplômé),
- Bac+ 5, impératif : diplômé d'école de commerce, communication ou marketing
- Très bonne culture digitale développée
- Forte orientation résultats
- Rigueur et capacité d'analyse de données chiffrées.
- Rigoureux et un bon relationnel qui vous permettent de travailler avec vos partenaires, agences médias et sites internet.
- Une expérience en agence de communication digitale est un plus.

**Vous souhaitez candidater?**

Merci de postuler à l'offre  
(Lettre de motivation + curriculum vitae)  
Avant le 28 Octobre 2016 en écrivant à:

POTENTIEL R.H.  
E-mail : [recrutement@potentielrh.com](mailto:recrutement@potentielrh.com)  
<http://www.potentielrh.com>

Séance des questions d'actualité à l'assemblée nationale

Pour Clément Mouamba, il faut mettre les ninjas-nsiloulou hors d'état de nuire

Dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, l'assemblée nationale a organisé, jeudi 20 octobre 2016, au Palais des congrès, une séance de question d'actualité relative à la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut dans le département du Pool. Dans ce cadre, le Premier ministre Clément Mouamba avait à répondre à une question soulevée par le député Henri Ayimessone Zoniaba (majorité) et le député Guy-Brice Parfait Kolélas, de l'opposition. Dans ses réponses, Clément Mouamba a tenté d'édifier les parlementaires sur ce qui se passe dans le Pool. Pour lui, «il n'y a ni tueries, ni bombardements». Une affirmation qui était loin de convaincre le député de Kinkala, Guy Brice Parfait Kolélas. «C'est plutôt une déclaration de politique générale de lutte contre le terrorisme».

La séance de question d'actualité a commencé par un débat engagé par le député Pascal Tsaty-Mabiala (opposition), sur l'ouverture d'un débat après les réponses données par le gouvernement. «Je suggère, indépendamment de tout ce que l'on sait du règlement intérieur, -la question est d'importance et les occasions sont rares que nous ayons le gouvernement avec nous-, qu'il y ait un débat après les questions posées», a-t-il dit. Emboitant le pas au premier secrétaire de l'U.pa.d.s, le député Jean-Claude Ibovi (majorité) a estimé qu'il fallait transformer la séance d'actualité en une séance d'interpellation du gouvernement. «C'est une affaire nationale et personne n'a le droit de s'approprier du débat», a-t-il déclaré.

Surpris par ce débat, Pierre Ngolo (majorité) a renvoyé tout le monde au respect du règlement intérieur. Pascal Tsaty-Mabiala lui a fait remarquer que le règlement intérieur de l'assemblée nationale a déjà été maintes fois violé. «Si on le viole aujourd'hui, ça sera une énième fois. Pour la bonne cause, on peut le violer. Ça ne gêne personne», a-t-il signalé. Et le couperet du président de l'assemblée nationale est tombé: «Il n'y aura pas de débat, aujourd'hui». Justin Koumba a, ensuite, invité le député Henri Ayimessone Zoniaba à poser sa question.

Guy-Brice Parfait Kolélas, quant à lui, a posé neuf questions s'articulant autour de quatre points, à savoir: le début de l'affaire du Pool, les effets sur le terrain, le bilan des opérations et la sortie de crise. «Quelle est la nature des opérations menées dans le Pool, pourquoi la Nation n'a pas été informée de la dangerosité des opérations menées, quelles sont les règles d'engagement de la Force publique dans cette affaire, quelles sont les actions menées pour améliorer les conditions catastrophiques et inhumaines que subissent les détenus dans les geôles, qu'est-ce que le gouvernement envisage pour la population déplacées», a-t-il dit, après avoir condamné toutes les violences, d'où qu'elles viennent, en s'inclinant devant la mémoire des victimes, en souhaitant prompt guérison aux blessés et en apportant son soutien moral aux déplacés. Avec l'élargissement du conflit dans le district de Mbandza-Ndongua, l'ancien ministre s'est demandé si le gouvernement a échoué dans sa mission d'assurer la sécurité des populations. Selon lui, pourquoi les armes saisies auprès des assaillants, bien que portant des numéros de série, ne peuvent-

telles pas être identifiées, afin de permettre de tracer leurs origines. «Le gouvernement peut-il dire quel est le bilan de son action dans le Pool?», a demandé Guy Brice Parfait Kolélas, qui a suggéré, comme sortie crise, l'organisation d'une table ronde avec toutes les filles et tous les fils du pays, associant la communauté internationale, en vue de trouver une solution salvatrice et définitive à ce problème qui devient récurrent. Répondant aux préoccupations des deux députés, Clément Mouamba a, tout d'abord, encouragé la Force publique à travailler à la consolidation de la paix et de la sécurité nationale aux côtés des autres forces vives de la Nation. Aux opérations de souveraineté de la Force publique dans le Pool, s'ajoute: «L'exécution des mandats d'arrêt aux fins d'arrestation à l'encontre de Frédéric Bintsamou et de ses complices. Les ninjas-nsiloulou sont de nouveau les auteurs d'actes innommables d'extrême violence et des exactions de toutes sortes. Les conséquences immédiates de ces actes de terreur sont: une centaine de morts, dont les enfants, les femmes et les hommes d'origine et de profession diverses; des milliers de blessés dont certains sont encore dans les hôpitaux et les dispensaires; 7500 personnes déplacées; les écoles détruites; la destruction des infrastructures économiques ou des outils de production; la nécessité d'assurer les convois de sécurité des trains, véhicules et des particuliers. A quel prix et pour combien de temps l'Etat peut-il supporter financièrement ces charges très lourdes et inattendues. La petite opération de convoi d'un train transportant le carburant entre Loutété et Brazzaville a coûté 75 millions de franc Cfa», a révélé Clément Mouamba.

Selon lui, le vrai projet des ninjas-nsiloulou est mortifère et vise la ruine du Pool, et partant du Congo. «Ce qui se passe dans le Pool est une situation de conflit interne à caractère insurrectionnel dont les actes de violence sont de nature terroriste», a-t-il précisé. Face à cette réalité, la fermeté du gouvernement, a dit le premier ministre, «est d'entreprendre tout ce qui est de son devoir pour mettre hors d'état de nuire ces miliciens et les traduire devant la justice de notre pays». Par ailleurs, il a fait remarquer qu'il n'y a pas d'état de siège dans le Pool, ni de tueries gratuites contre les populations. «La difficulté que rencontre le gouvernement sur le terrain est d'ordre sécuritaire. Les rebelles sont des hommes sans foi ni loi», a fait savoir le premier ministre,



Le bureau de l'assemblée nationale.



Henri Ayimessone Zoniaba.



Guy Brice Parfait Kolélas.

qui a demandé aux députés de faire confiance au gouvernement. Et d'ajouter: «Évitez les émotions inutiles sur des choses aussi graves!».

Aussi, face à la menace réelle d'isolement du département du Pool et de remise en cause de l'unité de la nation, «la réponse doit être globale, ferme, précise, mais compréhensible. Il s'agit d'un appel à une implication de tous: les hommes politiques, les élus, les hommes de bonne volonté et surtout des populations. Le pays doit se donner tous les moyens pour gagner le combat contre le terrorisme», a-t-il renchéri, tout en déclarant qu'il n'y a pas de bombardements dans le Pool.

Quant aux délais de la fin de l'opération, il a, simplement, expliqué que la recherche d'une bande armée de de fugitifs prend toujours du temps. «Notre engagement est de les rendre plus courts possibles», a-t-il précisé. Suite à ces réponses du Premier ministre, Guy-Brice Parfait Kolélas a manifesté son indignation. Pour lui, Clément Mouamba n'a

pas répondu à ses questions. «Franchement, je suis gêné. C'est une déclaration de politique générale de lutte contre le terrorisme que j'ai entendue. J'ai été ministre de la République, pendant sept ans. Je sais qu'il y avait un programme de démobilisation, désarmement et réinsertion qui avait été engagé. Mais, le gouvernement est en partie responsable des errements de ces ex-combattants. L'opération de D.d.r n'avait jamais pris fin. J'aurais aimé entendre du premier ministre que oui, il peut y avoir des dégâts collatéraux dans les opérations qui se passent dans le Pool», a-t-il répliqué. Le député Henri Ayimessone Zoniaba a, quant à lui, pris acte des réponses du premier ministre qu'il a trouvées convaincantes. Aux dernières nouvelles, on a appris qu'une séance d'interpellation du gouvernement aura lieu sur la situation du Pool, le mercredi 26 octobre prochain.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Ministère de la santé et de la population

Désormais, la santé de la femme, des enfants et des adolescents est protégée au Congo

En marge du forum sur la revue régionale de la santé scolaire, tenu à Brazzaville du 18 au 21 octobre 2016, la ministre de la santé et de la population, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, a signé, au nom du gouvernement, l'engagement du pays à l'opérationnalisation de la stratégie globale du secrétaire général des Nations unies pour la santé de la femme, des enfants et des adolescents. La signature de cet engagement a eu lieu, dans la salle de conférence de l'Hôtel de La Concorde, à Kintélé, au Nord de Brazzaville, en présence de Mme Fatoumata Binta Tidiane Diallo, représentante de l'O.m.s au Congo. Par cet engagement, le Congo réaffirme son soutien



Jacqueline Lydia Mikolo signant l'engagement.

à la stratégie mondiale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents 2016-2030. En outre, il s'est engagé à élaborer la stratégie intégrée pour la santé de la femme, du nouveau-né, des enfants et des adolescents; de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à tous les décès maternels des enfants et des adolescents évitables; de poursuivre le repositionnement de la planification familiale; de renforcer la surveillance des décès maternels, néo-natals et infantiles; de poursuivre la mise en œuvre de la gratuité de la césarienne et des autres interventions obstétricales majeures; d'éliminer la transmission du V.i.h de la mère à l'enfant; de poursuivre la gratuité de la prise en charge des infections à V.i.h et du paludisme pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes; de faire un plaidoyer pour l'allocation de 15% du budget de l'Etat au secteur de la santé; de créer une ligne budgétaire à hauteur de 20% dans le budget pour la santé de la mère, de l'enfant, des adolescents y compris pour l'achat des produits contraceptifs; de mettre en place un programme national intégré de santé scolaire et de rendre obligatoire la déclaration civile des actes de naissances.

Dans son allocution, la ministre Jacqueline Lydia Mikolo a fait remarquer qu'au Congo, la dynamique de progrès et de changement pour la santé des femmes, des nouveaux-nés, des enfants et des adolescents s'est améliorée de façon constante. Cependant, «les progrès sont encore nécessaires, pour compléter la réalisation inachevée des Objectifs du millénaire pour le développement, afin d'assurer la mise en œuvre des Objectifs du développement durable qui accorde une priorité à la santé des femmes, des nouveau-nés, des enfants et adolescents», a-t-elle déclaré.

Prenant acte, au nom du coordonnateur-résident du système des Nations unies au Congo, Mme Fatoumata Binta Tidiane Diallo a rassuré la ministre congolaise de la santé que les Nations unies et l'O.m.s ne ménageront aucun effort, pour accompagner le Congo dans sa noble mission, à savoir: l'amélioration de la situation sanitaire des populations.

En outre, elle a félicité Jacqueline Lydia Mikolo pour cet engagement qu'elle vient de signer, au nom du gouvernement congolais, portant ainsi à 26, le nombre de tous les pays de la région africaine ayant pris cet engagement. «Votre signature montre, encore une fois, de plus, votre engagement pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans les différents aspects au niveau du Congo», a-t-elle dit.

Peu après la signature de cet engagement, Mme Jacqueline Lydia Mikolo a procédé à la clôture de la consultation régionale pour la revue des progrès en santé scolaire et la contribution de la région africaine au développement du cadre d'action pour la santé d'adolescents.

Au cours de cette consultation, les participants ont élaboré un guide global d'accélération des actions en faveur de la santé des adolescents. Ce guide sera un outil stratégique nécessaire dans la mise en œuvre des différents plans nationaux.

Cyr Armel YABBAT-NGO

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:  
Mgr Miguel  
Angel OLAVERRI,  
Evêque de Pointe-Noire  
Vice-Président  
Mgr Anatole MILANDOU  
Archevêque de Brazzaville  
Directeur de Publication:  
Joachim MBANZA  
Secrétaire de rédaction  
Véran Carrhol YANGA  
Tel: (242) 06.668.24.72/  
01 116 63 33

Saisie&Montage (PAO):  
Atelier La Semaine Africaine  
Service Commercial:  
Brazzaville:  
Tél.: 06.889.98.99  
05.528.03.94  
Pointe-Noire:  
Tel:05.557.78.71  
06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr  
Site Internet: lasemaineafricaine.net

**Pénurie d'eau**

**à Kinsoundi: deux morts par noyade**

L'éternel manque d'eau potable dans les robinets de la S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau) et le retour des canicules poussent de nombreux habitants de Kinsoundi-barrage, un quartier du premier arrondissement Makélékélé, à Brazzaville, à prendre d'assaut la rivière Djoué qui le borde. Malheureusement, se baigner au Djoué comporte, parfois, d'énormes risques. Ainsi, la semaine passée, deux adolescents qui s'y étaient rendus y ont trouvé la mort par noyade. Le corps de l'une des deux victimes a été repêché vendredi 21 octobre 2016. Les recherches se poursuivent, pour retrouver le deuxième. Il faut dire que la pénurie d'eau potable à Kinsoundi-barrage dure depuis plus d'une semaine. Elle a été occasionnée par un chat électrocuté, qui tentait de passer entre les câbles d'un poste-transformateur en plein air, de l'ancienne usine d'adduction d'eau, provoquant ainsi un court-circuit.

**Ecair: les avions cloués au sol, en raison d'impayés vis-à-vis de l'Asecna**

Depuis vendredi 21 octobre 2016, les vols de la compagnie aérienne congolaise Ecair (Equatorial Congo airlines) ne sont plus programmés, au grand dam de ses clients. En arrivant à l'aéroport international Maya-Maya, ceux-ci ont découvert une note indiquant que «pour des raisons opérationnelles, la compagnie Ecair vous informe que tous ses vols domestiques, régionaux et internationaux sont suspendus». Cette décision est la conséquence de la mesure prise par l'Asecna (Agence pour la sécurité de la navigation aérienne), depuis le 10 octobre 2016, de suspendre la fourniture des services de navigation aérienne à tous les vols Ecair sur toutes les plateformes Asecna, en raison de l'endettement de la compagnie aérienne congolaise. On ignore le montant de la dette. Difficultés de trésorerie ou mauvaise gestion? On se perd en conjectures, alors qu'une semaine avant, Ecair annonçait la reprise de ses vols domestiques, à la grande joie de ses clients. Les voilà aujourd'hui de nouveau pénalisés.

**La communauté internationale plus préoccupée par la crise en R.D.C**

C'est, en tout cas, le sentiment qu'ont certains Congolais, quand on regarde comment les choses se passent dans les deux pays voisins. Dès la fin du dialogue initié par le président Joseph Kabila, en République Démocratique du Congo, l'Union européenne, la France, la Belgique et les États-Unis d'Amérique ont exprimé leur insatisfaction par rapport aux conclusions dudit dialogue. Ces pays et institutions insistent et militent pour la tenue d'un dialogue inclusif, ce qui sous-entend avec la participation de l'opposition ayant boycotté le récent dialogue. Le Congo-Brazzaville s'était retrouvé dans la même situation, il y a plus d'un an, à l'occasion du dialogue de Sibiti, mais la communauté internationale n'avait pas bronché. Ensuite, depuis la recrudescence de la violence dans certains districts du département du Pool, leur silence se fait de plus en plus lourd sur la crise du Congo-Brazzaville. Aucune initiative, aucune déclaration de la France, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de l'O.n.u (Organisation des Nations unies), bien que, un moment, la communauté internationale a encouragé l'initiative d'un dialogue inclusif. Mais, depuis, elle s'est tue. Pour secouer le cocotier, une partie des Congolais résidant en France, a organisé, samedi 22 octobre 2016, à Paris, une manifestation pour décrier le silence de la communauté internationale sur la crise du Congo. Pour certains Congolais, la détérioration actuelle de la crise du Pool est aussi le résultat d'un manque d'attention suffisante de la part de la communauté internationale.

**Ces hélicoptères de combat qui défraient la chronique**

Les Brazzavillois voient régulièrement dans le ciel l'apparition des hélicoptères qui prennent la direction du département du Pool. Cela suffit pour que certains accusent le gouvernement de bombardier, par hélicoptère, certaines localités du Pool. Ils trouvent cela inadmissible, surtout que dans ce genre d'opération, il peut y avoir des dérapages, les cibles n'étant pas parfois atteintes. Mais, l'autre jour, devant les députés, le premier ministre chef du gouvernement, Clément Mouamba, a apporté un démenti formel. «Il n'y a jamais eu de bombardements, ni d'Etat de siège dans le Pool», a-t-il martelé. Il y a environ deux semaines, le sous-préfet de Yamba, dans le département de la Bouenza, avait affirmé que des hélicoptères survolaient le ciel de sa localité. Ils pourchassaient, selon lui, d'éventuels rebelles ninjas-nsioulous qui auraient trouvé refuge dans cette zone. Une façon de rassurer les habitants du district de Yamba.

**L'avenir de l'Ecole de la grande poste**

Quel destin pour l'Ecole de la Grande Poste, qui se trouve derrière le Centre de tri et de messagerie de la Grande Poste, à Brazzaville? C'est la question que se posent, depuis quelques semaines, les parents et l'administration de cet établissement scolaire, qui vivent dans l'angoisse. Des parents d'élèves ont appris que la direction de l'école a été informée à se préparer à quitter l'espace, car l'école pourrait être délocalisée. D'après eux, cela se justifierait par l'extension probable d'un établissement à caractère commercial mitoyen. L'Ecole de la Grande Poste se trouvait à l'emplacement de l'immeuble de la B.e.a.c avant d'être relogée à son site actuel.

**L'Ecole primaire de la Fraternité délocalisée à la Glacière**

Les élèves de l'Ecole primaire de la Fraternité, à Brazzaville, ont été transférés à l'Ecole de la Glacière, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, quelques jours seulement après la rentrée des classes pour l'année scolaire 2015-2016. Et pour cause, les bâtiments qu'ils occupaient, situé dans l'enceinte de l'ex-Ecole des cadres, à côté de la C.e.g de la Fraternité, sont en train d'être démolis, et seront réhabilités. Ces élèves regrettent que ces travaux n'aient pas pu se faire pendant les grandes vacances.

Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité

**Prise en charge des nourrissons et enfants démunis atteints de malformations congénitales**

Dans le cadre du projet de prise en charge des nourrissons et enfants congolais démunis atteints de malformations congénitales ou acquises touchant l'appareil locomoteur, un accord de partenariat a été signé, samedi 8 octobre 2016, à l'Hôpital de base de Talangai, à Brazzaville, par Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la santé et de la population, Mme Antoinette Dinga-Dzondo, ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, et Mme Marie-Françoise Vander Does-Videau, membre du conseil d'administration de la Fondation néerlandaise sur un pied d'égalité.



Les ministres Dinga-Dzondo, Mikolo et d'autres officiels pendant la visite.

L'accord signé a pour objet de déterminer le niveau de contribution, la responsabilité et la participation de chaque partie contractante pour le bon déroulement des activités du projet de prise en charge des enfants congolais démunis atteints de malformations congénitales ou acquises de l'appareil locomoteur. S'agissant des obligations des parties, le Ministère de la santé et de la population s'est engagé notamment à assurer la coordination technique et nommer un médecin chirurgien, responsable du projet; mettre à la disposition du projet des hôpitaux appropriés pour les interventions chirurgicales orthopédiques, l'hospitalisation et les soins post-opératoires des patients; à assurer, dans la limite des ressources nécessaires, la prise en charge des frais découlant des interventions

chirurgicales programmées et d'examen complémentaires. Le Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité s'est, quant à lui, engagé à préparer avec les autres parties les campagnes d'intervention chirurgicale; à assurer l'accompagnement des patients ainsi que leur suivi; faciliter les aides techniques. Enfin, la Fondation néerlandaise Sur un pied d'égalité se doit de mettre à la disposition du projet un personnel qualifié et spécialisé, inscrit sur les tableaux des ordres des professionnels de santé de leur pays d'origine; apporter les instruments chirurgicaux orthopédiques, le matériel médical, les produits pharmaceutiques et consommables opératoires, nécessaires au bon fonctionnement des missions orthopédiques; renforcer les capacités du personnel médical et para-

médical congolais travaillant auprès des patients, contribuer à la prise en charge des frais d'examen complémentaires, etc. Toutefois, l'exécution du projet se fera dans un lieu choisi de commun accord par les parties contractantes. Et la durée du projet est de cinq ans, avec possibilité de prolongation, si les trois parties y consentent de manière expresse. La partie congolaise est responsable de la présélection et du suivi post-opératoire des patients opérés, après le retour de l'équipe médicale néerlandaise aux Pays-Bas. Et dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les équipes médicales et paramédicales congolaise et

néerlandaise doivent travailler en étroite collaboration. Signalons qu'à l'issue de la signature de ce protocole d'accord, les trois parties ont procédé à la visite des enfants congolais démunis atteints de malformations congénitales ou acquises touchant l'appareil locomoteur, qui ont été opérés, avec succès, par l'équipe médicale de la Fondation néerlandaise sur un pied d'égalité. Cette visite s'est déroulée en présence de Privat Frédéric Ndeké, administrateur-maire de Talangai, et du directeur général dudit hôpital.

Alain-Patrick MASSAMBA

Partenariat entre Renatura et le P.n.c.d (Parc national Conkouati-Douli)

**Une formation commune des équipes, pour mieux suivre la ponte des tortues marines**

Si l'Association Renatura Congo et la direction du P.n.c.d (Parc national Conkouati-Douli) forment d'habitude séparément leurs membres au suivi des pontes des tortues marines, les deux institutions ont échangé cette année leurs techniques de formation, pour harmoniser et améliorer les méthodes de suivi de ponte des chéloniens fréquentant nos côtes.

Pendant trois jours, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2016, l'Association Renatura, spécialisée dans la sauvegarde de la biodiversité, et le P.n.c.d (Parc national Conkouati-Douli) ont procédé à la formation de leurs équipes, au village Bellelo, à quelque 80 km au Nord de Pointe-Noire, pour une cause commune : le suivi efficace des tortues marines qui fréquentent le littoral congolais pour des besoins de ponte, de nourrissage et de nidification. Ardemment souhaités par Renatura depuis son installation en 2005 au Congo, les échanges auront été bénéfiques tant pour Renatura que pour le P.n.c.d. «Ce travail conjoint va contribuer d'une part à montrer aux équipes la cohérence de leur action, et ainsi stimuler leur motivation. D'autre part, il permet d'harmoniser les techniques de relever de données et devrait donc améliorer la collecte d'informations sur le littoral», espéraient les membres de Renatura à la veille de cette formation financée par l'Union européenne et

l'O.n.g américaine «Fish and Wildlife Service». Et l'espérance n'aura pas été vaine. Les deux structures ont procédé au renforcement des capacités de leurs équipes en matière de détermination des espèces et de suivi des tortues marines qui viennent pondre sur la côte congolaise. Essentiellement théorique, cette formation conjointe était axée sur les techniques de recensement des nids, du comptage des œufs éclos et du baguage des tortues marines venues pondre. Des visites de terrain ont également été effectuées par les responsables des deux institutions. Mieux formés, les agents de Renatura et du P.n.c.d pourront mener à bien leurs activités. L'ensemble des équipes des deux structures ont ensuite été déployées sur les plages, couvrant ainsi les 170 Km de littoral du Congo. Leur rôle sera non seulement de surveiller ces espèces menacées mais aussi d'apporter des données scientifiques pour mieux connaître leur biologie. Tortues olivâtres



Une tortue marine.



Des oeufs de tortues.

et tortues luths sont donc attendues de pied ferme! Renatura Congo propose cette année encore, aux adeptes des chéloniens marins, de participer au suivi de ces pontes. L'accueil des touristes débutera mi-novembre et prendra fin mi-janvier. Les personnes intéressées peuvent dès à présent réserver leurs places en appelant au 06.944.99.99.

John NDINGA-NGOMA

## Ministère des postes et des télécommunications

# Des journées de réflexion, sur le développement de la fibre optique au Congo

Sous le thème: «La fibre optique: nouveau levier du développement au Congo», le Ministère des postes et des télécommunications a organisé, du 20 au 21 octobre 2016, à l'auditorium du Ministère des affaires étrangères, à Brazzaville, en partenariat avec la Banque mondiale, les journées de réflexion sur la fibre optique. Ces journées ont montré l'importance d'arrimer le Congo à la modernité, grâce à la fibre optique, en encourageant les citoyens à souscrire des abonnements auprès de Congo-Télécom.

Ouvertes par le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, ministre de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé, représentant le premier ministre, en présence de Léon-Juste Ibombo, ministre des postes et des télécommunications, Djibrilla Issa, représentant-résident de la Banque mondiale, de quelques membres du gouvernement, des membres du corps diplomatique en poste au Congo, des représentants du système des Nations unies, des étudiants et férus des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les journées de réflexion sur la fibre optique avaient comme objectif de susciter la mobilisation la plus large possible des sphères d'influence des secteurs publics et privés et de la société civile, afin de donner une meilleure connaissance des enjeux et du rôle de la fibre optique dans l'écllosion d'une économie numérique inclusive au Congo. Ces journées de réflexion sur la fibre optique se sont déroulées sous forme de panels de haut niveau et d'une opération portes ouvertes réservée aux parle-

mentaires, à la société Congo Télécom et à la M.i.c (Maison des informaticiens du Congo). Entre autres sujets abordés, lors de ces assises: la stratégie de développement du secteur des T.i.c., les enjeux réglementaires et institutionnels du développement des infrastructures à haut débit; la restructuration de l'opérateur historique, Congo Télécom; la gestion stratégique du contenu digital au service du développement, et les dividendes du numérique. A propos des dividendes, le représentant-résident de la Banque mondiale a fait savoir que si le gouvernement congolais arrive à connecter, ne serait-ce que 10% de ménages, à la fibre optique, le secteur des télécommunications apportera 3.5 points du taux de croissance dans le P.i.b (Produit intérieur brut). Conscient de ce qu'il faut diversifier l'économie congolaise, jusqu'ici tributaire du pétrole, le ministre Léon-Juste Ibombo estime que l'économie numérique est plus que capable de jouer le jeu. D'où la nécessité d'«assurer la couverture nationale en matière de communication



Léon-Juste Ibombo à (d.), pendant la visite des installations de la fibre optique à Congo Télécom.

et des T.i.c., afin de garantir un accès universel aux services de la téléphonie et à l'Internet, et d'accélérer l'introduction du Congo dans la société de l'information...». Ce qui corrobore la pensée du Président de la République, déclinée en 2005, à l'occasion de sa participation à la deuxième phase du sommet mondial sur la société de l'information: «Arrimer le Congo à la modernité, pour que l'informaticien et l'Internet notamment soient accessibles au plus grand nombre», a fait savoir le ministre Ibombo, citant le Président Denis Sassou-Nguesso. A l'issue de la visite de l'appareillage de la fibre optique à la Société Congo Télécom, l'opérateur public en matière des télécommunications, le ministre des postes et des télécommunications a souhaité que d'ici au mois de décembre prochain, un nombre important de ménages et d'entreprises souscrivent à l'abonnement Internet, grâce à

la fibre optique. Car, selon lui, il est possible d'avoir, en permanence, à la fois: le téléphone fixe, l'Internet et la télévision numérique terrestre, à moindre coût. Signalons qu'après sa connexion au câble sous-marin à fibres optiques, à travers le Projet Wacs (West african cable system), le Congo développe un projet de couverture nationale en fibre optique appelé P.c.n, avec la société chinoise Huawei. Ce projet comprend trois volets: commutation, transport et accès local. Dans son volet transport, il s'agit notamment de couvrir le territoire national en fibre optique, en réalisant une dorsale optique terrestre reliant Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville, Oyo et Ouesso et des bretelles à partir de ce tronçon vers d'autres départements.

Marcellin MOUZITA  
MOUKOUAMOU

## A.o.d (Alliance de l'opposition démocratique)

# «Le Pool n'est pas un terrain d'expérimentation d'une stratégie suicidaire de conquête de pouvoir»

A l'issue de son assemblée générale, mardi 18 octobre 2016, à l'Hôtel Phoenix, à Bacongo, dans le deuxième arrondissement de Brazzaville, l'A.o.d (Alliance de l'opposition démocratique), sous le patronage de son président coordonnateur, Dominique Basseyla, a rendu publique une déclaration, par la voix de son porte-parole, Jean-Michel Ebaka, sur la situation qui prévaut dans le département du Pool. Dans cette déclaration, l'A.o.d demande au président de la République et au gouvernement de «prendre toutes les mesures salutaires dictées uniquement par l'intérêt général, afin de mettre un terme aux souffrances qu'endurent les populations du Pool et de rétablir l'ordre et la sécurité dans cette partie intégrante de notre pays. Car la République du Congo est



Dominique Basseyla.

une et indivisible». L'A.o.d rappelle qu'en effet, depuis le 4 avril 2016, des hordes de jeunes désœuvrés, communément appelés ninjas-nsiloulous, endoctrinés par le sieur Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi, écumant les villages et sèment la désolation partout où ils se manifestent. Elle rappelle également qu'aujourd'hui, les Congolais «constatent, avec effroi, les conséquences lourdes des

actes que causent le sieur Frédéric Bintsamou et ses ninjas nsiloulous, dans le Pool».

L'Alliance de l'opposition démocratique estime que «sur le plan économique, on peut noter l'arrêt des travaux de bitumage de la route Kinkala-Mindouli ainsi que le ralentissement du trafic ferroviaire et routier entre Pointe-Noire et Brazzaville, comme celui de la route nationale n°1.

Sur le plan social, ces tristes événements ont non seulement empêché la rentrée scolaire 2016-2017, mais également occasionné le déplacement massif des populations qui vivent à ciel ouvert au chef-lieu du district de Kinkala ou se rendent à Brazzaville».

«A un moment où la nouvelle République se met en place, voilà que le sieur Frédéric Bintsamou, alias Ntumi, a arrêté le macabre plan de renverser les institutions, au motif que les résultats de l'élection présidentielle ont été tronqués. Aujourd'hui, le sieur Frédéric Bintsamou et les individus qui le soutiennent dans l'ombre exigent un dialogue, sous l'égide de la communauté internationale, en fait, avec comme objectif non avoué le renversement des institutions de la République».

L'A.o.d relève, par ailleurs, que le sieur Frédéric Bintsamou et ses complices doivent comprendre que «le Pool, avec ses paisibles populations, n'est pas un terrain d'expérimentation d'une stratégie suicidaire de conquête de pouvoir. Les populations du Pool, à l'instar de celles d'autres départements, n'aspirent qu'à la paix et à la tranquillité qui sont des droits inaliénables de tout citoyen». C'est pourquoi «l'A.o.d condamne, avec fermeté, ces actes criminels qui n'honorent pas Frédéric Bintsamou et ses commanditaires».

Ce faisant, l'A.o.d «invite, humblement, Frédéric Bintsamou au ressaisissement, lui demande de déposer les armes, de démobiliser ces enfants inconscients qu'ils manipulent et instrumentalisent, de sortir des forêts et de se rendre à la Force publique, en se conformant au mandat d'arrêt émis contre lui par le procureur de la République de Brazzaville. L'A.o.d l'exhorte au bon sens et à la raison, pour comprendre qu'aucun individu, qu'aucun groupe d'individus ne peuvent lutter contre un Etat».

Pascal Azad DOKO

J'aime lire La Semaine Africaine, notre journal préféré

Pascal Azad DOKO

## Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo

# Le gouvernement appelé à mettre tout en œuvre pour faire respecter les lois du pays

Le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo a tenu, jeudi 13 octobre 2016, à son siège, à Brazzaville, sous l'autorité du commissaire général, chargé de la permanence, Marius Mouambenga, une convention pour examiner la situation créée par Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi, et ses ninjas-nsiloulous, dans le département du Pool. Dans une déclaration rendue publique par le commissaire aux libertés publiques, à l'issue de la réunion du comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo, le comité de suivi exhorte le gouvernement à «demeurer debout et à tout mettre en œuvre pour faire respecter les lois et règlements de notre pays, par tous, sans faiblesse, ni complaisance, pour ramener l'ordre, la sécurité, la stabilité, la libre circulation des personnes et des biens et à poursuivre de manière inébranlable sur le plan humanitaire l'assistance aux populations en détresse dans le département du Pool».

Dans sa déclaration, le comité de suivi a relevé que «depuis la publication des résultats du scrutin présidentiel du 20 mars 2016, le département du Pool vit dans un climat de terreur grandissante, de violences graves, d'attentats et d'assassinats crapuleux des civils et des militaires, de femmes et d'enfants innocents, d'enlèvements répétés et de sabotages regrettables menés contre les biens publics et privés». Le comité de suivi considère que «ces actes compromettent dangereusement le processus de construction d'une paix vé-

ritable, globale et durable, gage du développement économique et socio-culturel de notre pays». C'est pourquoi, «conscient de ce que la paix, l'unité nationale et la stabilité constituent des réponses aux urgences des temps présents, d'une part et de ce que les paisibles populations congolaises, en général, celles du département du Pool, en particulier, ne peuvent pas continuer à subir ces exactions à répétition, d'autre part», le comité de suivi, qui consacre, depuis quinze ans, «une somme de temps et d'énergie considérables à la consolidation de la paix en Ré-



Marius Mouambenga.

publique du Congo, condamne, avec la dernière énergie, les actes barbares qui ont coûté la vie à plusieurs Congolais et occasionné de nombreux dégâts dans le département du Pool». Le comité de suivi «s'incline devant la mémoire des compatriotes tombés sous les coups des ex-ninjas-nsiloulous et lance un vibrant appel aux populations congolaises, en général, à celles du département du Pool, en particulier, pour une vigilance accrue». Le Comité de suivi «redit toute sa totale disponibilité à contribuer, aujourd'hui comme hier, à la recherche de solution idoines au retour de la paix durable

dans le département du Pool, et rappelle à toute la classe politique congolaise, par devoir de mémoire, ses engagements solennellement pris le 13 avril 2001 lors de la signature de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo, en présence des représentants de la communauté nationale et internationale». Il encourage la classe politique à «consolider davantage la paix véritable, globale et durable, à préserver l'unité nationale et à renforcer la démocratie pour garantir la construction et l'essor de la Nation».



# LCB Bank, acteur majeur du secteur bancaire congolais

Depuis sa création en 2004, La Congolaise de Banque (LCB) qui, entre-temps, a fait sa mue en devenant LCB Bank, n'a cessé de se transformer. LCB Bank est la deuxième banque de la place, en termes de part des marchés, tant au titre des dépôts que des crédits pour le financement de l'économie, selon les statistiques de la Banque centrale, à fin juillet 2016. LCB Bank demeure, à ce jour, un acteur financier de premier plan sur l'échiquier national. Elle dispose du réseau d'agences bancaires le plus dense du pays, à travers son implantation aussi bien dans les grandes villes qu'à l'intérieur du pays (Nkayi, Dolisie, Oyo, Ouessou, Ngombé, pour participer à la lutte contre la sous bancarisation et apporter les services et produits bancaires au plus près des populations congolaises.

Depuis sa création, LCB Bank est au service de plusieurs segments de la clientèle, notamment les fonctionnaires de l'Etat congolais.

LCB Bank est la deuxième banque en termes de financement de l'économie congolaise, avec environ 15% de part de marché dans un secteur bancaire comptant 11 établissements. Notre Institution participe de manière remarquable au dynamisme de l'économie, malgré un contexte économique difficile.

Face à un contexte économique contracté, la réponse apportée par LCB Bank à cette situation est le lancement d'un ambitieux programme d'investissement, afin de préparer d'ores et déjà les conditions d'une relance économique espérée et appelée de tous nos vœux.

Dans ce cadre, LCB Bank est en phase de réalisation d'un immeuble sur l'avenue des 3 Martyrs, à Ouenzé, pour abriter son agence de proximité, mais également un plateau spécial dédié à la formation du personnel. Ce projet est financé sur fonds propres, à partir du budget d'investissement validé par le conseil d'administration.

Dans le même sens, notre Institution a acquis une propriété sur un site très stratégique situé dans le quartier commercial de Poto-Poto, afin d'y ériger, courant 2017, son agence bancaire, sur l'Avenue de la Paix.

LCB Bank est également engagé dans un projet de rénovation de l'ensemble de son réseau d'agences sur l'étendue du territoire national, à la fois sur les aspects de remise à niveau du câblage électrique et informatique, sur les aspects réfection des espaces de travail que de dotation d'équipements informatiques et de mobiliers complètement neufs.

Ce chantier s'inscrit lui-même dans un projet plus vaste, qui est celui de la modernisation et de la sécurisation du système d'information (SI)

de la banque, conforme aux standards internationaux, pour augmenter son niveau de sécurité et de performance LCB Bank.

Pour rester sur le chapitre de l'investissement, notre Institution, en partenariat avec BMCE Bank Of Africa Academy, l'université du groupe BMCE Bank, envisage de lancer très prochainement un programme certifiant de développement des compétences de l'ensemble de ses managers, représentant un effectif d'environ 20% de l'effectif global d'environ 300 agents.

L'objectif est à la fois de faire profiter le personnel, du fruit de la croissance de la banque, à travers un investissement dédié à la formation, mais aussi par ce biais de créer la motivation continue et d'équiper nos managers, pour les préparer à assumer plus efficacement leurs missions régaliennes et leur responsabilité d'encadrement des équipes.

Dans un contexte économique difficile, LCB Bank est fière de faire de son «*capital humain*» un des leviers de la consolidation de ses acquis, mais aussi de sa croissance.

Dans un contexte où la tendance des entreprises, même des grands groupes est au désinvestissement, LCB Bank a choisi courageusement de poursuivre son investissement.

Ces investissements sont générateurs d'emploi pour le marché congolais de travail et d'opportunités d'évolution du personnel de la Banque. Bien au contraire, notre Institution, engagée dans la modernisation de la gestion de ses ressources humaines, favorise le recrutement et la promotion interne pour les emplois vacants. L'ambitieux plan d'investissement de LCB Bank, qui ne remet aucunement en cause l'équilibre de financier de notre Institution, est un signal fort des instances de gouvernance de la banque traduisant leur confiance dans la Banque et leur engagement d'investissement pérenne en République du Congo.

Face à un environnement de plus en plus complexe et à une réglementation plus exigeante, LCB Bank continue à tirer son épingle du jeu et consolide son positionnement de leader du marché, à la fois grâce au savoir et à l'appui technique apportés par sa maison-mère BMCE Bank Of Africa, au soutien des autres actionnaires composant le tour de table, mais aussi aux compétences des hommes et des femmes très engagés au service de notre organisation et de la collectivité.

Pour la question de la gouvernance, il convient de noter que l'exercice de l'activité bancaire est très encadré par la réglementation de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (Cobac). Les établissements de crédit, de toute la sous-région d'Afrique centrale, sont ainsi placés à la fois sous la supervision et le contrôle

de l'Autorité de régulation.

A ce titre, les établissements de crédit sont l'objet d'une attention particulière de cet organe, qui exerce sur eux plusieurs contrôles.

L'organisation des banques fait l'objet d'une approbation de la Cobac. De même, que la nomination de leurs dirigeants.

Par ailleurs, la banque dispose en son sein de plusieurs instances de décision intervenant dans l'étude, l'analyse et l'octroi des crédits, en particuliers lorsque certains seuils définis sont franchis.

Au demeurant, conformément à une exigence réglementaire, les risques majeurs portés par notre Institution font l'objet d'un reporting régulier et sont connus de la part de l'ensemble des membres du conseil d'administration de notre Institution.

Ainsi, les prêts accordés à la clientèle de la banque s'inscrivent dans une organisation procédurale et un schéma délégataire proposés et validés par le conseil d'administration garantissant une prise de décision collégiale prenant en compte toutes les variables économiques financières et prudentielles

LCB Bank participe à plusieurs projets stratégiques et structurants pour l'économie congolaise, qui contribuent au dynamisme et à la diversification de l'économie (secteur BTP, économie forestière, Assurance, restauration et hôtellerie, industrie...).

LCB Bank est fière d'être la banque leader qui conclut un partenariat avec le gouvernement, pour la sécurisation des recettes publiques issues des opérations d'importation, à travers un contrat signé en bonne et due forme.

Cette activité a été sanctionnée par la rédaction d'un rapport d'activité retraçant l'ensemble des flux réalisés, sans qu'aucun reproche n'ait été fait à notre Institution.

Nous estimons avoir rempli notre part de responsabilité depuis près de 3 ans maintenant. LCB Bank avec son actionnaire de référence, BMCE Bank Of Africa, est un partenaire historique de l'Etat congolais, au service de l'économie congolaise et de tous les segments de la clientèle des institutionnels, des grandes entreprises, des petites et moyennes entreprises et des particuliers et professionnels.

En dépit de la conjoncture économique actuelle, LCB Bank entend continuer à jouer pleinement son rôle de financement de l'économie, dans le respect des normes de la profession.

Notre Institution se porte bien et s'apprête aussi à lancer de nouveaux produits sous la forme de packages sur le marché, pour le plus grand bonheur et le confort de clientèle.

**DIRECTION GENERALE**

Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement

## Le secteur forestier doit contribuer efficacement au développement national

Du 6 au 7 octobre 2016, le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement a organisé, à l'Hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, une table-ronde sur le thème: «La gestion du secteur forestier à l'ère du tout économique, en vue du tout social». Cette table-ronde, qui a réuni une centaine de participants venus des administrations publiques, des sociétés forestières et de la société civile, avait pour objectif de partager la vision du département ministériel en charge de l'économie forestière, pour identifier les contreperformances qui plombent l'essor du secteur forestier et de formuler des solutions appropriées, en vue de contribuer, de manière efficace, au développement socio-économique du pays.

Le bois a constitué la première ressource pourvoyeuse de recettes budgétaires au Congo, avant le pétrole. Il a laissé, dans l'esprit des Congolais, le souvenir d'un secteur qui peut réellement assurer de la richesse nationale. C'est ce qu'a rappelé Mme Rosalie Matondo, ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, en ouvrant les travaux de la table-ronde sur le bois. C'était en présence de Pierre Taty, directeur de cabinet du ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, et Jacques Ossissou, directeur général de l'économie forestière. A l'occasion de cette table-ronde, un diagnostic approfondi a été fait, en vue de déceler les maux qui freinent l'essor du secteur forestier, pour permettre d'envisager et de formuler des solutions réalistes et adaptées.

La table ronde s'est déroulée en deux grandes étapes que sont la plénière et les ateliers. Avant le débat, les participants ont suivi quatre thèmes, entre autres: «Esquisse de préconisation, en vue de l'amélioration de l'impact socio-économique du secteur forestier», développé par le Dr Rosalie Matondo, elle-même, et «Modèle de promotion de la conservation communautaire: cas de la localité de Loaka dans le département du Kouilou», présenté par Guillaume Taty, président de l'association Esi Congo. Après la plénière, les participants ont été répartis en groupes de travail dans lesquels ils ont approfondi l'analyse du secteur forestier, à travers plusieurs exposés, portant sur des sous-thèmes comme: «Comment booster la transformation plus poussée du bois»; «Comment approvisionner, de manière soutenue, le marché local en



Vue des participants.

produits ligneux manufacturés»; «Quels outils pour accroître la contribution de la valorisation des aires protégées au développement socio-économique local et national»; et «les unités pilotes d'aménagement, de reboisement et d'agroforesterie et le Programme national d'afforestation et de reboisement: base de l'industrie du bois de demain». La synthèse de ces travaux a permis de relever les faiblesses, les contraintes et les atouts du secteur forestier. A la lumière des échanges, les participants ont formulé une série de recommandations, dans la perspective de l'émergence de l'économie nationale à l'horizon 2025. Le Congo a pris l'option de diversifier son économie, en

s'appuyant, entre autres, sur l'économie verte. La chute vertigineuse des cours du baril de pétrole enregistrée ces dernières années dans le secteur pétrolier conforte ce choix économique stratégique. Le secteur forestier constitue, à ce jour, le deuxième pourvoyeur national d'emplois directs. Il est donc essentiel dans la diversification de l'économie nationale. Clôturent les travaux de la table-ronde, la ministre Rosalie Matondo a souhaité, vivement, que les recommandations adoptées soient mises en œuvre, afin que le secteur forestier contribue efficacement aux recettes budgétaires et au développement socio-économique de notre pays.

Philippe BANZ

Coordination nationale des plateformes des O.n.gs des droits de l'homme

## La Fecodho et la Coraged déplorent la recrudescence des violences armées dans le Pool

La Fecodho (Fédération congolaise des droits de l'homme) et la Coraged (Coordination des réseaux et associations de la société civile pour la gouvernance démocratique et électorale) ont fait une déclaration conjointe, jeudi 13 octobre 2016, à l'Hôtel Olympic Palace, à Brazzaville, sur le fonctionnement de la démocratie au Congo et le climat d'insécurité qui prévaut dans le département du Pool. Cette déclaration a été suivie par une conférence de presse, qui a permis à l'ensemble des journalistes présents de soulever certains points d'ombre, pour mieux être informés sur l'évolution de la démocratie congolaise et sur le cas le plus désagréable du pays, celui de la recrudescence des violences armées dans le département du Pool.



De g. à dr: Habib Bokamba-Yangouma, Céphas Germain Ewangui et Me Modeste Mbossa, pendant la conférence de presse.

La déclaration conjointe et la conférence de presse animée par Céphas Germain Ewangui, coordonnateur national des deux plateformes, en présence d'Habib Bokamba-Yangouma, porte-parole de Coraged, et de Me Modeste Mbossa, secrétaire général de Coraged, ont mis l'accent, essentiellement, sur les questions liées à la marche de la démocratie congolaise et les violences armées récurrentes dans le Pool. Ces deux plateformes des droits de l'homme et œuvrant pour la transparence électorale ont interpellé l'ensemble de la classe politique congolaise à se ressaisir, pour revenir dans le respect des règles, normes et valeurs censées caractériser le fonctionnement de tout système qui se veut démocratique.

En sa qualité d'orateur principal, Céphas Germain Ewangui a lancé un appel à la classe politique, en déclarant: «Les deux plateformes invitent la classe politique à faire que les périodes électorales, loin d'être des moments propices de division, de déchirement du tissu social et d'appels tous azimuts à l'incivisme, soient, plutôt, comme dans toute démocratie, des moments d'exaltation nationale où le peuple, en toute liberté et dignité, exerce son droit de souveraineté en régime démocratique. Il est constaté qu'il y a sept mois, ce sont tenues des élections présidentielles et il y a six mois que le Président élu a prêté serment. Mais, si on continue la contestation jusqu'aujourd'hui, je ne crois pas qu'on soit encore en train de faire le jeu démocratique. Même si les résultats qui ont été rendus ne vous ont pas satisfait, on s'incline au respect des institutions du pays. Mais, on est dans un pays où on pense qu'on ne peut pas respecter les institutions, qu'est ce qui reste, si ce n'est que nous soyons envahis par l'anarchie. La démocratie est donc loin de ça. Voilà pourquoi, on dit que la démocratie est une culture. La démocratie, c'est la somme des valeurs. C'est pour cela que nous avons interpellé les uns et les autres, tout en dénonçant, avec fermeté, tous les actes de violence, de barbarie perpétrés dans le département du Pool».

Les deux plateformes ont interpellé, vivement, la classe politique au sens aigu de responsabilité et à son implication de façon dynamique, dans l'ancrage de la culture démocratique du corps social congolais.

En conclusion, la Fecodho et la Coraged ont invité le révérend pasteur Ntumi au ressaisissement, pour ne pas continuer à mettre en péril, inutilement, la vie des paisibles citoyens du département du Pool, aujourd'hui pris en otage par ses bandes armées ninjas-nsiloulous. Les deux plateformes ont plaidé auprès de la plus haute autorité de l'Etat, la prise des mesures exceptionnelles pour détendre, apaiser l'atmosphère et le climat politique de plus en plus crispé, pour favoriser, entre autres, la poursuite du processus électoral, dans un climat empreint de convivialité républicaine.

Philippe BANZ

## Journée internationale de la canne blanche

### L'employabilité des handicapés visuels au cœur de l'événement

L'humanité a célébré, samedi 15 octobre 2016, la journée internationale de la canne blanche, sur le thème: «Employabilité des handicapés visuels». A Brazzaville, une modeste cérémonie a eu lieu, à l'Institut des jeunes sourds, à l'initiative de l'O.n.g Viens et vois, que dirige Emerson Massa, en présence du représentant du Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, des personnes déficientes visuelles et des invités de toutes sortes.

Instituée en 1969 par l'Onu, la Journée internationale de la canne blanche a pour but de sécuriser les personnes en situation de handicap visuel dans la circulation routière, et de leur garantir l'accès aux droits essentiels: éducation, soins de santé, formation professionnelle et technique, emplois, logements etc. C'est en 1970 que cette journée est décrétée par l'Union mondiale des aveugles, et célébrée le 15 octobre de chaque année. Au Congo, elle a été célébrée, pour la première fois, en 1996 et 20 ans après, le Réseau panafricain des organisations partenaires de la Mission évangélique Braille a eu l'idée de placer cette journée sur le thème de l'«employabilité des handicapés visuels».

Vice-président de l'O.n.g Viens et vois, Dieudonné Mbimi a, dans son mot de circonstance, appelé les pouvoirs publics à faire que cette journée soit reconnue et consacrée par les instances officielles de la République et le grand public. La canne blanche, a-t-il souligné, est un signe de protection et d'identification des handicapés visuels. Elle est un précieux symbole de la cécité et de la malvoyance dont l'utilisation judicieuse fournit de précieux enseignements aux aveugles et

malvoyants et prévient de toute collision et chutes au quotidien. Dans la causerie-débat qui a eu lieu, le thème de la journée a été décortiqué. Selon l'orateur Georges Biakabakana, l'employabilité des personnes ayant une déficience visuelle est une préoccupation, au Congo. Mais, dans l'ensemble, cette question repose sur un certain nombre de paramètres, tels que l'éducation qui est une priorité. Il n'est pas l'unique paramètre qui peut favoriser la question de l'employabilité. Il a, en outre, fait la photographie actuelle de l'employabilité des personnes déficientes visuelles au Congo, des facteurs qui influencent la participation à l'emploi de ses personnes, avant d'expliquer cette question à partir des recrutements à la Fonction publique car, a-t-il dit, les entreprises ne sont pas assez expérimentées dans ce domaine. Du point de vue des statistiques, a indiqué Georges Biakabakana, en remontant à celles de 2007, l'on constate que les personnes déficientes visuelles représentent 13,1%. Mais, il n'existe pas un détail précis sur le nombre d'aveugles et malvoyants. En regardant la pyramide des âges, il est relevé que les personnes



Des handicapés visuels dont certains portent des cannes blanches.

âgées sont plus nombreuses et importantes. D'une manière générale, la contribution des personnes vivant avec handicap visuel au marché du travail est extrêmement faible. Au Congo, moins d'une personne active sur 100 est une personne handicapée, 64,5% des personnes handicapées sont dans l'âge adulte. Toutefois, a-t-il reconnu, il y a eu beaucoup d'évolution dans ce

domaine, mais des efforts restent à faire.

Peu après, il a répondu aux nombreuses préoccupations de l'assistance. Des suggestions ont également été faites, pour l'amélioration de la question abordée et sur la commémoration, avec faste, de la Journée de la canne blanche.

Alain-Patrick MASSAMBA

#### Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo		Francophone	
6 mois	15.600	91 Euros	182 Euros
Retrait sur place:	15.600	Autres pays d'Afrique	
Expédié:	23.400	96 Euros	192 Euros
1 an	31.200	Europe	
Retrait sur place:	31.200	96 Euros	192 Euros
Expédié:	46.800	Amérique-Asie	
		100 Euros	200 Euros
		France, Afrique	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr



التجاري وفا بنك  
Attijariwafa bank

Croire en vous

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Attijariwafa bank annonce la signature d'un Protocole d'Accord portant sur l'acquisition d'une participation majoritaire dans Cogebanque (Rwanda)

Kigali, le 19 octobre 2016

Dans le cadre de la visite officielle de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Rwanda, Attijariwafa bank et un groupe d'actionnaires de Cogebanque ont signé ce jour à Kigali un protocole d'accord portant sur l'acquisition par Attijariwafa bank d'une participation majoritaire dans Cogebanque. La réalisation de la transaction est subordonnée à certaines conditions suspensives, notamment la signature d'un contrat de cession et d'acquisition d'actions et l'obtention des autorisations réglementaires requises.

Cogebanque est une banque dont le siège est basé à Kigali, disposant d'un effectif de 292 employés et d'un réseau de 23 agences. En 2015, Cogebanque a enregistré un produit net bancaire de 166,1 millions de dirhams et un résultat net de 34,3 millions de dirhams.

### Contact Communication Groupe

Mme Saloua Benmehrez  
Mail : s.benmehrez@attijariwafa.com

### Contact Communication Financière

Mme Ibtissam ABOUHARIA  
Mail : i.abouhari@attijariwafa.com

Cours de change MAD / FRW = 75,3 au 31-12-15  
FRW : franc rwandais



Paroisse Saint Michel de Nganguouoni (archidiocèse de Brazzaville)

## Le 50<sup>e</sup> anniversaire marqué par la présentation du plan de l'église

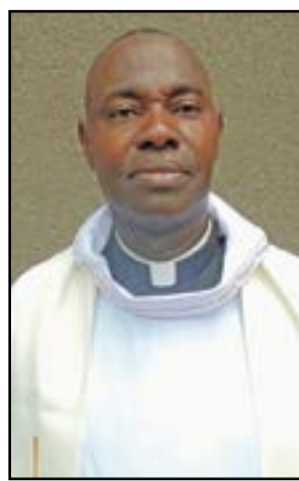
1966-2016, il y a cinquante ans que fut fondée, par l'abbé Pierre Leborgne, la paroisse Saint Michel, au quartier Château d'Eau Nganguouoni, dans l'archidiocèse de Brazzaville. Pour commémorer l'heureux événement, l'archevêque, Mgr Anatole Milandou, a célébré dimanche 23 octobre 2016, en l'église cinquantenaire, une messe commémorative du jubilé d'or. En même temps, la paroisse a célébré le 90<sup>e</sup> anniversaire de la Journée mondiale des missions et la clôture de la neuvaine mensuelle à Saint Michel et aux neuf chœurs des anges. De même, au cours de la messe, l'archevêque a présenté le plan de la nouvelle église, qui, selon les propos du curé repris par le catéchumène qui a lu le mot de bienvenue, «sera la plus belle de toutes les églises Saint Michel du Congo».

Parmi la vingtaine de prêtres qui ont concélébré la messe, il y avait les abbés Bertin Foueti, vicaire général de Kinkala, Yvon Bienvenu Mabandza, Ernest Ntunta, Augustin Loutoumba, Christian Moukolo, Raymond Nzonzi, Isaac Bitsoumanou, Charles Mounkala, Géofranck Biniakounou, respectivement, curés de la paroisse jubilaire, et des paroisses Les Saints Martyrs de l'Ouganda, Saint Alphonse de Liguori de Kibina, Sainte Odile de Ngabé et Saint-Pierre de Mbé, Ndonga Marie de Mfilou, Saint Théophile de Kindamba (diocèse de Kinkala), professeur de théologie dogmatique à l'Ucac (Université catholique d'Afrique centrale) de Yaoundé au Cameroun, vicaire paroissial. Plusieurs personnalités de divers rangs dont le député Pierre Bassouama, l'ancien ministre Gaston Gapo, les représentants des églises chrétiennes sœurs, etc., ont participé à la messe animée par la chorale Mgr Théophile Mbemba, la Schola populaire et le chœur diocésain Les amis

de grégorien. Dans son homélie, Mgr Anatole Milandou a instruit les chrétiens de Nganguouoni à accompagner l'annexe de Diata à devenir une paroisse, implanter une paroisse dans le quartier Moukoundzi-Ngouaka et à propager la dévotion à Saint Michel et aux neuf chœurs des anges. Par ailleurs, faisant écho des orientations du Saint-Père, l'archevêque a exhorté les chrétiens de Nganguouoni à accomplir des œuvres de miséricorde, en insistant sur la 8<sup>e</sup>ème que le Pape vient d'ajouter sur la liste: la sauvegarde de la création. Ainsi, Mgr Anatole Milandou a fustigé les comportements néfastes qui consistent à jeter des ordures de tout genre dans les rivières et autres cours d'eau, à l'instar du Djoué (affluent du fleuve Congo) devenu plus qu'une poubelle, portant ainsi une atteinte grave à l'écosystème. Vers la fin de la messe, l'archevêque de Brazzaville a dévoilé la plaque illustrant le plan de l'église à construire par les paroissiens de Saint Michel de Nganguouoni. Puis s'en est



Mgr Anatole Milandou.



Abbé Yvon Bienvenu Mabandza.



Une vue des participants à la messe, avec le député de la circonscription (au 1<sup>er</sup> plan à droite).

suivi le commentaire du plan par l'architecte. C'est l'abbé Thècle Delphin Samba, vicaire paroissial et président de la Commission d'organisation, qui a prononcé le mot de remerciements de la paroisse, dans lequel il a loué l'œuvre du père fondateur de cette église, avant d'entonner à la fin de l'allocution le célèbre refrain du joyeux anniversaire aussi bien pour le compte de la paroisse que pour le curé

également ses 50 ans d'âge. Intervenant en dernier lieu, Mgr Anatole Milandou, après avoir remercié les participants à la messe, a réitéré ses félicitations à l'égard de la communauté paroissiale pour ce qui se fait déjà sous la houlette du curé, tout en souhaitant que cette église soit achevée dans les 5 ans à venir, pour qu'il revienne la bénir et la consacrer.

Gislain Wilfrid BOUMBA

## Paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (Archidiocèse de Brazzaville)

### L'abbé Renaud Silvère Kinzonzi installé dans ses fonctions de curé

La chrétienté de la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, dans l'archidiocèse de Brazzaville, a célébré, dimanche 16 octobre 2016, deux événements: l'accueil de son nouveau curé, l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi, qui a été installé dans ses fonctions par l'abbé Luc Maixent Mahoungou, curé sortant, et l'ouverture de l'année pastorale paroissiale. C'était au cours d'une messe célébrée par l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi, et concélébrée par les abbés Maurice Misère Guenole, Ludovic Mackoumbou, Parfait Marius Malonga-Ntari, respectivement, vicaires et diacre de la paroisse Sainte Thérèse, ainsi que les abbés Olivier Mikoli, vicaire de la paroisse Ndonga Marie de Mfilou et Bertholin Bahoumina, vicaire de la paroisse Saint Pie X de l'O.m.s.

Dans une animation liturgique de la chorale Nsamina-Kriste et la Schola populaire, les parents, amis et connaissances, ainsi que des autorités politico-administratives ont rehaussé de leur présence la messe d'installation de l'abbé Silvère Kinzonzi comme curé de la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Dans son homélie, l'abbé Renaud Silvère s'est appesanti sur le règne de Dieu, «ce Dieu bon dont il nous faut

reconnaître la présence agissante, ce Dieu qui nous envoie comme des agneaux au milieu des loups». Au terme de sa prédication, l'abbé Kinzonzi a dénommé la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus comme «Paroisse de la paix, paroisse de l'espérance». Dans son mot, la vice-présidente du Conseil pastoral paroissial a fixé les deux grands défis à relever au cours de la nouvelle année pastorale à savoir: l'achèvement du mur de



Abbé Silvère Kinzonzi.

la paroisse et la construction de l'église. Ainsi a-t-elle annoncé que le 5 mai 2017, la paroisse célébrera sa fête patronale qui sera précédée d'un pèlerinage à Nice, en France. Elle a remercié le curé sortant pour sa sollicitude paternelle. Intervenant en dernier lieu, l'abbé Silvère Kinzonzi a rappelé aux chrétiens que le curé est le pasteur propre de la paroisse. Il a pour fonctions d'enseigner, de sanctifier, de gouverner la paroisse, avec la collaboration d'autres prêtres ou du diacre.

Il veille à l'instruction de la foi, à l'esprit évangélique, à la justice sociale. Par ailleurs, le curé a réitéré les paroles de Sainte Thérèse: «Recherchez la sainteté, non pas dans les grandes actions, mais dans les actes du quotidien même les plus insignifiants, à condition de les accomplir pour l'amour de Dieu». C'est dans cet esprit a-t-il souligné qu'ils vont ensemble relever les défis qui s'imposent dans cette paroisse.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

## Cette semaine au Vatican

### «Le catéchisme oui, mais la prière d'abord!»

Le Pape a tenu Place Saint-Pierre une autre audience jubilaire; de celles qu'il tient une fois par mois, le samedi. Celle de samedi dernier a connu une grande affluence – plus de 100.000 pèlerins, selon les chiffres de la Gendarmerie vaticane –, en raison de la célébration ce jour-là de la Saint Jean-Paul II. Beaucoup de ces pèlerins sont venus de Pologne pour honorer la mémoire liturgique de leur illustre compatriote, décédé en 2005 et canonisé le 27 avril 2014 par le pape François.



Le Pape accueillant chaleureusement M. Marc Roch Christian Kaboré, président du Burkina Faso.

Dans sa catéchèse, le Saint-Père a souligné le lien entre dialogue et miséricorde. La rencontre entre Jésus et la Samaritaine, a-t-il dit, est révélatrice d'un «aspect important de la miséricorde: le dialogue». C'est le dialogue qui permet de «connaître et comprendre les exigences des autres»; il est «signe de respect» mais surtout «expression de charité»; il place les personnes «dans une attitude d'écoute, et peut aider à la recherche et au partage du bien commun».

Dialogue en famille, dans la société, dans les lieux de vie: c'est une «exigence de l'amour et de la bonté de Dieu qui va à la rencontre de chacun. Il abat les murs de la division et des incompréhensions; il crée des ponts de communication» et ne contraint pas à l'isolement, a dit le Saint-Père.

Dans le cadre du programme serré du Jubilé de la Miséricorde, les chorales ont, elles aussi, franchi cette semaine la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre de Rome. Vendredi, quelques 10.000 chanteurs, dont nombreux venus d'Afrique, ont pris part au Vatican à un colloque sur le thème: «Chanter la Miséricorde».

Toujours vendredi, le Pape a reçu en audience les 255 participants à une Rencontre internationale sur la pastorale des vocations co-organisée par la Congrégation pour le clergé, le dicastère dont le président est le cardinal Beniamino Stella (ancien nonce apostolique au Congo Brazzaville). La pastorale des vocations, ce n'est ni un théorème ni une position de prestige, a rappelé le Pape: «c'est apprendre le style de Jésus, qui dans les lieux de notre vie quotidienne, s'arrête sans se presser, et regarde ses frères avec miséricorde pour les mener vers la rencontre du Père». «La pastorale vocationnelle a besoin d'une Église en mouvement, capable d'élargir ses propres horizons, ne les mesurant pas à des calculs humains ou à la peur de se tromper mais à la mesure ample du cœur miséricordieux de Dieu», a-t-il ajouté. Il a exhorté les évêques, dans le choix des futurs prêtres et la formation dans les séminaires, à savoir discerner. Car «l'Église a besoin de prêtres murs et équilibrés, intrépides et généreux, capables de proximité, d'écoute et de miséricorde».

Cette semaine a été aussi, un peu, celle de l'Afrique au Vatican. D'abord, au Bénin vendredi, le Saint-Siège et la République du Bénin ont signé un accord sur le statut juridique de l'Église catholique dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. Il garantit à l'Église catholique la possibilité d'y poursuivre sa mission. L'accord-cadre a été paraphé par le ministre béninois des Affaires étrangères, Aurélien Agbenonci, et côté Saint-Siège par le nonce apostolique sur place, Mgr Brian Adaigwe, l'un des nonces d'origine africaine œuvrant aujourd'hui au sein de la diplomatie vaticane (il est d'origine nigériane).

Auparavant, au Vatican, le Pape François avait chaleureusement accueilli jeudi M. Roch Marc Christian Kaboré, le président du Burkina Faso, qui s'est ensuite entretenu avec le cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat, selon l'usage protocolaire du Saint-Siège. Les deux parties ont exprimé leur souhait «que les rapports bilatéraux soient consolidés grâce notamment aux instruments juridiques prévus par le droit international», a indiqué un communiqué. Le Saint-Siège et le Burkina Faso se réjouissent de leurs bons rapports.

Albert S. MIANZOUKOUTA

## COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Jean Gaboumba Moukengue, Charles Ngoma Moukengue, Maître Firmin Moukengue, Mme Gaboumba, née Marie-Ernestine Tchibinda, enfants Gaboumba Moukengue portent à la connaissance des parents, amis et connaissances, le décès du médecin-lieutenant Jean Eric Roland GABOUMBA MOUKENGUE. Décès survenu le mercredi



13 octobre 2016, à Rabat, au Maroc.

La veillée mortuaire se tient au n° 13, avenue du 5 février 1979, à Diata, non loin du P.s.p.

L'inhumation aura lieu, le vendredi 28 octobre 2016, au cimetière Mâ Campagne.

## Journées de consultation nationale sur la convention d'Abidjan

### Obtenir du Congo les contributions nécessaires aux accords de coopération...

Le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, en partenariat avec le programme des Nations Unies pour le développement, a tenu du 27 au 28 septembre 2016, à Brazzaville, des journées de consultation nationale sur la convention d'Abidjan, convention de coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud. C'est Pierre Taty, directeur de cabinet du ministre de ce département qui a ouvert les travaux, en présence de Richard Dacosta, directeur du programme de la convention d'Abidjan et chargé de programme des écosystèmes marins et côtiers au Pnue, et de Jean Ignace Tendelet, directeur général du développement durable.



De g. à dr.: Jean Ignace Tendelet, Pierre Taty et Richard Dacosta.

Objectif de l'atelier: informer et obtenir du Congo les contributions nécessaires aux accords de coopération, dans une vision stratégique, pour élaborer des normes et standards environnementaux liés aux activités pétrolières et de gaz, afin de se conformer à la politique régionale de gestion intégrée des océans.

Des participants, venus des administrations publiques, des organisations de la société civile, des bureaux d'études, du secteur privé et des partenaires internationaux impliqués, dans la mise en œuvre de la convention d'Abidjan y ont pris part. Ils ont examiné et analysé, dans le cadre de la gestion durable des zones côtières, plusieurs documents relatifs aux protocoles additionnels et à la convention d'Abidjan. Après débats, ils ont formulé

des recommandations prenant en compte des préoccupations nationales. Le Congo a, en effet, un littoral de 170 Km de long et de 60 Km de large. Ce littoral fait partie du grand écosystème marin du courant de Guinée, lequel est l'une des régions les plus riches au monde, car doté de ressources halieutiques considérables, de réserves gazières et pétrolières, de minerais précieux et d'un potentiel touristique balnéaire important. Cette région constitue un réservoir biologique écologiquement riche, pourvoyeur de biens et services, pour la croissance économique. Les mangroves y occupent une place importante et constituent des habitats servant de sanctuaires de reproduction, pour de nombreuses espèces. La croissance démographique, l'urbanisme rapide, ainsi que le développement des activités économiques, dans les

départements de Pointe-Noire et du Kouilou, ont entraîné des perturbations majeures à l'origine de la dégradation de l'environnement, laquelle devient un défi en termes de développement des systèmes et structures appropriés, destinés à endiguer: la surexploitation des pêcheurs, le déclin de mangrove, l'érosion côtière, la destruction des habitats et la contamination de l'eau. Pour faire face à ces phénomènes, la convention d'Abidjan est un instrument efficace pour la préservation de la zone côtière et des milieux marins associés. Elle l'est aussi contre certaines pollutions, comme les déversements accidentels pouvant parfois revêtir un caractère transfrontalier.

Pour Pierre Taty, «cette convention s'applique au milieu marin comprenant les zones côtières, les eaux intérieures et la mer

territoriales. Elle confère aux Etats le droit d'agir individuellement ou collectivement, pour prévenir, réduire ou éliminer toute forme de pollution en milieu marin ou côtier. Lors de la 10<sup>e</sup> conférence des pays membres de la convention tenue du 12 au 16 novembre 2012, à Pointe-Noire, au Congo, plusieurs initiatives avaient été prises, pour revitaliser la convention dans le cadre de sa politique de protection, de développement et de suivi-évaluation environnemental. Parmi lesquelles, plusieurs décisions liées aux protocoles et amendements des textes de la convention d'Abidjan.»

Les écosystèmes de mangrove sont localisés le long de la façade atlantique Est et couvre un ensemble de 22 pays de la convention d'Abidjan.

Philippe BANZ

## Développement durable

### Vers l'opérationnalisation du système de certification forestière au Congo

Les acteurs du secteur forestier se sont retrouvés du 20 au 21 septembre 2016, à l'hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, pour un atelier national de présentation des conclusions de l'étude de faisabilité relatives à la mise en place du système de certification forestière au Congo. Ouvert par Jacques Ossissou, directeur général de l'économie forestière, cet atelier a permis à la trentaine de participants de prendre connaissance du processus de mis en place d'un système national de certification forestière.



Les participants à l'atelier national.

Réalisée dans le cadre du Ppccf (Programme de l'exploitation certifiée des forêts), avec le soutien du Ffem (Fonds français pour l'environnement mondial), l'étude de faisabilité a pour objectif principal d'étudier, au Congo, les conditions de mise en place d'une certification nationale. Ce faisant, elle doit analyser les expériences dans d'autres pays de la sous-région, mais, également en Europe et en Asie, pour en tirer des recommandations, afin de mettre sur pied le Pafc Congo (Système national de certification forestière). L'étude présentée permettra d'établir une feuille de route et des mesures d'accompagnement indispensables, en termes de ressources humaines, appuis techniques et financiers, pour un développement efficace d'un schéma de certification Pafc Congo.

Parmi les résultats attendus et fournis, les consultants ont analysé les atouts, faiblesses, opportunités et les menaces liés à la mise en place d'un schéma national de certification forestière. La supervision de

l'étude a été placée sous la présidence du secrétariat exécutif de la Comifac (Commission ministérielle des forêts d'Afrique centrale). Le Ministère de l'économie forestière... et le Ppccf ont suivi le déroulement de l'étude. Cette dernière constitue la première phase d'un processus de construction et de mise œuvre du Pafc Congo, lequel doit être envisagé sur une période de 30 à 36 mois. «Le Congo donne des concessions forestières à gérer auprès des tierces personnes. Les sociétés forestières que nous connaissons, pour leur permettre de placer leur bois sur le marché, ont besoin de prouver que ce bois est issu d'une zone bien gérée, c'est là où la notion de certification forestière apparaît. Et, donc, depuis toujours le Congo a adopté des systèmes de certification internationaux, et, depuis un certain temps, parmi les résultats attendus et fournis, les consultants ont analysé les atouts, faiblesses, opportunités et les menaces liés à la mise en place d'un schéma national de certification forestière. La supervision de

certification européen. Nous avons, aussi, étudié la possibilité d'explorer une double certification. Nous voulons avoir un système de certification qui est drainé par les forces vives nationales. Ce qui se passe avec les anciens systèmes est que le centre de décision était ailleurs», a expliqué Gervais Itsoua Madzou, consultant

national Pafc, avant de citer les pays africains ayant déjà un système de certification: le Gabon et le Cameroun. A cela s'ajoute la Malaisie qui a un système crédible ayant, aussi, inspiré les consultants, pour la réalisation de cette étude.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

### Aviation civile de la Région Afrique-Océan indien Brazzaville abriera la 6<sup>e</sup> réunion des directeurs généraux

La République du Congo abritera, du 2 au 4 novembre 2016, la 6<sup>e</sup> réunion des directeurs généraux de l'aviation civile de la Région Afrique-Océan indien. Conformément aux conclusions de la dernière réunion des directeurs généraux de l'aviation civile des

Etat de l'Afrique de l'Ouest et du centre et ceux de l'Afrique de l'Est et australe, tenue en 2013. Objectif de cette rencontre: élaborer des stratégies capables de renforcer l'efficacité et la sûreté du système de transport aérien en Afrique, à travers la mise en œuvre ef-

## Coopération Congo-Etats Unis

### Les Usa appuient actuellement le pays au niveau de la sécurité maritime

Mme Rosalie Matondo, ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, s'est entretenue mercredi 19 octobre 2016, en cabinet de travail, à Brazzaville, avec Mme Stéphanie Sullivan, ambassadrice des Etats Unis d'Amérique au Congo. Au centre de leur entretien: les conclusions de la conférence des océans tenue à Washington, aux Etats Unis d'Amérique, en septembre dernier, et celles de la conférence de la Cites, en Afrique du Sud, à la même période. Mme Rosalie Matondo a participé à ces deux conférences pour le compte du Congo, étant un pays côtier et en tant que membre de la Cites (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), ou encore comme la convention de Washington. C'est un accord international entre les Etats, dont le but est de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.



Mmes Stéphanie Sullivan (à gauche) et Rosalie Matondo.

Au sortir de cette rencontre, la diplomate américaine a reconnu que le Congo fournit assez d'efforts dans la conservation de la faune, de la flore et de la côte maritime. Pour elle, «le Congo est, donc, appelé à la conservation de l'océan, de la faune et de la flore.» Abordant la question liée à l'appui américain au Congo, dans le domaine de la conservation de la nature, Mme Stéphanie Sullivan a affirmé que les Etats Unis d'Amérique apportent, déjà, un grand soutien au Congo, à travers Wcs (Wildlife conservation society), une Ong américaine internationale se préoccupant de la conservation de la nature, et le projet Carpe (Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale), une initiative de l'Usaid (Agence américaine pour le développement international). «Ce projet vise jusque-là la conservation de la faune et de la flore. Maintenant, les deux parties sont à la recherche des possibilités, pour accroître cette collaboration, au niveau des océans. Quant à la Cites, au niveau du Congo, on doit, d'ailleurs, féliciter le pays de procéder à des arrestations des braconniers, en les traduisant à la justice, en tant que pays de droit. Les complices sont, aussi, jetés en prison pour la dissuasion et non les amendes qui ne permettent pas d'arrêter le trafic des ivoires. Les Etats Unis apportent, actuellement, leur collaboration au niveau de la sécurité maritime. On est en train de voir, comment on peut élargir cela au niveau de la côte, qui touche la mer. Nous appuyons, déjà, un projet qui protège les tortues de mer. Nous allons voir comment collaborer davantage. Pour le développement durable, il y a aussi la protection des êtres humains, de la forêt et de la faune. On va continuer à travailler ensemble pour tout cela.»

Philippe BANZ

fective des normes et pratiques recommandées, au niveau international. Sa particularité, c'est qu'elle se tiendra, au plan mondial, au lendemain de la 39<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale et du 2<sup>e</sup> forum de l'aviation civile, au Canada.

Equatoriale. Cette 6<sup>e</sup> réunion des directeurs généraux de l'aviation civile regroupera près de 200 décideurs et experts, dont la secrétaire générale de l'Organisation internationale de l'aviation civile, Lui Fang. Au menu de ses thèmes à développer, on peut lire l'évaluation et les échanges



La sûreté de l'aviation, une préoccupation de tous les temps.

Au niveau régional, elle se tiendra après la réunion ministérielle sur la sécurité et la facilitation de l'aviation en Afrique, à Windhoek, en Namibie et la 3<sup>e</sup> semaine africaine de l'aviation civile à Malabo, en Guinée

d'expérience sur la sécurité de l'aviation, la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne, la sûreté de l'aviation, le développement économique du transport aérien et la protection de l'environnement.

Ministère du commerce extérieur et de la consommation

# Vive réaction du ministre Euloge Landry Kolélas dans la lutte contre les importations illégales

Dans une note circulaire publiée à Brazzaville, le ministre du commerce extérieur et de la consommation, Euloge Landry Kolélas, a rappelé une disposition de la loi n°3-2007 du 27 janvier 2007 réglementant les importations, les exportations et réexportations au Congo. Il s'agit de l'interdiction concernant les produits de consommation non-accompagnés de notice en français. Entre autres produits de consommation concernés, les boissons gazeuses et les jus de fruits importés massivement de Cabinda et d'Angola. L'importation frauduleuse de ces boissons, dont les emballages ne portent pas de notice en français, constitue par ailleurs une menace à l'industrie locale de boissons gazeuses et de jus de fruits, comme on peut le voir dans la réflexion suivante.

L'importation de jus de fruits d'Angola et du Cabinda et leur commercialisation sur le marché congolais constituent une concurrence déloyale et une menace certaine à l'industrie locale. Depuis six mois, les importations en provenance d'Angola et de sa province du Cabinda se sont accrues et les

l'économie congolaises. On estime que 1 salarié fait vivre 4 personnes, soit 2000 personnes sont potentiellement en danger, sans compter les emplois indirects locaux (Saris, les transporteurs locaux...), soit des milliers de familles congolaises qui pourraient être impactées. Les grandes sociétés, Ragec et Brasco, emploient



consommation ne comportant pas des notices en français ne peuvent être écoulés librement au Congo, car les consommateurs n'ont pas la possibilité de vérifier leur composition, la fabrication et la date de péremption. Cette décision, qui doit être accompagnée de mesures rigoureuses de contrôle des importations des boissons gazeuses et de jus de fruits, est de nature à protéger l'industrie locale. Il faut souhaiter qu'elle soit efficacement mise en œuvre.

la rupture voulue par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, les importateurs de ces boissons ne sont pas connus et ne sont jamais interpellés. La présence sur le marché de certaines boissons gazeuses embouteillées dans des emballages semblables aux siens, tel le cas d'Orangina et Coca-Cola, démontre que la menace est à prendre au sérieux.

La production de boissons gazeuses au Congo est sérieusement en péril. Les deux sociétés, Ragec et Brasco, ont fait de grands investissements, pour augmenter les productions locales, depuis 2013, et avec les chutes de leurs ventes, elles se trouvent, dorénavant, en situation de surproduction. Ce qui menace environ 450 emplois qui risquent de disparaître à moyen terme, sur un total de 2000 personnes dans ce secteur.

D'après les estimations faites par les deux sociétés, les importations frauduleuses sont estimées entre 650 millions de francs Cfa par mois. Cela représente un manque à gagner minimum de 500 millions francs Cfa par mois, soit 6 milliards de Francs CFA de recettes fiscales en moins, pour l'Etat sur une année. Or, le secteur de la boisson est l'un des premiers contributeurs fiscaux (hors pétrole) au budget de l'Etat. Il sied de noter que la société Brasco est le troisième contributeur social de l'Etat, après les sociétés pétrolières Total E&P et Eni-Congo. Employant entre 2500 et 2800 travailleurs, la société Ragec se situe immédiatement après Brasco, dans l'ordre du secteur industriel congolais.

Autant dire que c'est une décision salutaire du ministre Euloge Landry Kolélas de rappeler que les produits de



marchés de Pointe-Noire et Brazzaville sont inondés d'importés et le Cabinda profite de la dévaluation de sa monnaie, le Kwanza, face au franc Cfa et de la non-application des taxes d'assises.

Pour éviter cette concurrence déloyale qui menace sérieusement l'industrie locale des boissons, et donc des milliers d'emplois, les pouvoirs publics sont appelés à réguler les importations dans ce domaine ou d'arrêter éventuellement cette offre commerciale jugée frauduleuse et qui, à terme, peut provoquer des conséquences désastreuses dans l'industrie et

chacune des centaines de Congolais. Or, leur production est concurrencée par les produits importés frauduleusement et commercialisés librement au Congo. Un phénomène favorisé par la porosité des frontières du côté congolais. Les conséquences qui en découlent peuvent être désastreuses: licenciements des travailleurs, manque à gagner et pertes énormes pour l'Etat, en termes de fiscalité; disparition de l'industrie locale, non-paiement des taxes et autres.

Au moment où notre pays converge de plus en plus vers le développement industriel et prône, désormais,

MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR ET DE LA CONSOMMATION

REPUBLICQUE DU CONGO  
Union - Travail - Progrès

CABINET

B.P. 2955-Tel: (242) 81 58 29  
Fax: (242) 81 50 55

E-mail: minicomcongo@yahoo.fr

N° \_\_\_\_\_/MCEC-CAB

**CIRCULAIRE**

Relative à l'interdiction des importations des biens non accompagnés des notices en français

J'ai été amené à constater que les marchés sont inondés des produits divers dont les notices ne portent aucune mention en langue française. Ce qui présente un risque pour le consommateur dans le choix et l'utilisation desdits produits.

A cet effet, en application des dispositions de l'article 27, de la loi n°3-2007 du 27 janvier 2007 réglementant les importations, les exportations et réexportations, qui déclarent : « Sont considérées comme infractions à la présente loi ... l'importation de tout bien ou service non accompagné d'une notice rédigée en langue française, à l'exception de celui à usage privé... ».

Je rappelle à tous les commerçants que l'importation et la commercialisation des produits dont les notices ne sont pas libellées en langue française sont interdites.

Les Directeurs Généraux du Commerce Intérieur, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes Commerciales, ainsi que les différents services publics évoluant dans les frontières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application stricte de cette disposition.

Fait à Brazzaville, le \_\_\_\_\_

Le Ministre

*Euloge Landry KOLELAS*

Euloge Landry KOLELAS

Large diffusion

U.m.c (Union des musiciens congolais)

Une structure avec un commandement bicéphale?

Créée en 1965, l'U.m.c (Union des musiciens congolais) serait-elle une structure avec un commandement bicéphale? C'est, en tout cas, la question que se posent bon nombre d'observateurs, à la lumière de l'atmosphère délétère qui règne en son sein. Tenez! Une première assemblée générale électorale avait eu lieu, le 8 août 2016, à la Mairie centrale de Brazzaville. Au cours de laquelle l'artiste-musicien Pap God (Godefroy Magloire Bonguili, à l'état civil) a été placé à la tête de cette association. Pour un mandat de trois ans. En remplacement de M. Bernard Bouka, absent, ce jour-là. Mais, ne s'avouant pas vaincu, ce dernier a, lui aussi, convoqué une autre assemblée générale, le vendredi 21 octobre 2016, au Palais des congrès, dans la ville-capitale congolaise. A l'issue de cette réunion, et comme il fallait s'y attendre, ce dernier, seul en lice, a été, une fois de plus, porté au pinacle. Lui aussi pour un mandat de trois ans. Et le tout s'est déroulé dans une ambiance bien particulière.

Prévue pour commencer à 9 heures, c'est au-delà de 11 heures que la première assemblée générale ordinaire de l'U.m.c, convoquée par Bernard Bouka, a démarré. Dans la salle, on a noté la présence des artistes musiciens comme Casimir Zoba, dit Zao, Michel Boyibanda, Auguste Fall, Saint Patrick Azano, Nzete Sexy Chocolat, et Rochel Poisson. Kiamuangana Mateta Verckys (président de l'Union des musiciens du Congo, de la République Démocratique du Congo) et Jeannot Bombenga ont fait la traversée du fleuve Congo, pour représenter leurs collègues de la rive gauche. Pendant que le modérateur de la cérémonie, Benoît Tchichimbi, annonçait que tout était fin prêt pour que la réunion débute, installé confortablement dans son fauteuil, Bernard Bouka s'est laissé entendre dire qu'une décision de justice lui interdisait de présider cette rencontre. Une difficulté qui a été contournée, en confiant la présidence de la réunion au vice-Président de l'U.m.c,



Bernard Bouka.

Auguste Fall. Ce, après une tractation qui a duré plus d'une demi-heure, entre les responsables du Palais des congrès et les organisateurs de l'assemblée générale de l'U.m.c. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée générale figurait le renouvellement des instances. A l'issue des élections, Bernard Bouka (installé dans un coin de la salle) a été, une fois de plus, porté à la tête du Bureau exécutif de l'U.m.c, composé d'une



Auguste Fall, à gauche.



Jeannot Bombenga (au milieu) et Kiamuangana Mateta Verckys, à droite.

dizaine de membres. Parmi lesquels, Auguste Fall (réélu premier vice-président, chargé de la permanence du Bureau exécutif national), et Davy Mossembo «Davy le Saint», de l'orchestre Z1 International, désigné deuxième vice-président, chargé de la promotion de la musique moderne, de la vie des orchestres, de la coopération et des relations extérieures. Avec l'élection de Bernard Bouka, l'U.m.c se retrouve avec deux présidents. Lequel

des deux est légitime? C'est une question que la justice doit absolument trancher, pour mettre fin à ce bric-à-brac qui n'honore pas la phratrie des artistes musiciens congolais. Soulignons qu'en date du 20 octobre 2016, M. Didier Narcisse Iwanda, président du Tribunal de grande instance de Brazzaville, a signé une ordonnance «Faisant interdiction à Monsieur Bernard Bouka d'engager l'union, sous toutes ses formes».

Véran Carrhol YANGA

Livre

Benjamin Ngoma plaide pour la réhabilitation de l'Observatoire congolais des médias

Journaliste et écrivain congolais, Benjamin Ngoma vient de mettre sur le marché du livre un ouvrage intitulé: «L'autorégulation des médias au Congo-Brazzaville, critique d'une pratique». Dans ce livre paru aux Editions L'Harmattan-Paris, en décembre 2015, l'auteur jette un regard critique sur les pratiques journalistiques dans l'espace médiatique congolais, à travers les parcours de l'O.c.m (Observatoire congolais des médias). Le nouvel ouvrage a été présenté au public, le mercredi 12 octobre 2016, dans la salle André Gide de l'I.f.c (Institut français du Congo), à Brazzaville.



Benjamin Ngoma.



La couverture du livre.

«L'autorégulation des médias au Congo-Brazzaville, critique d'une pratique», écrit en 180 pages, préfacé par le Pr Jean-Claude Gakosso, enseignant chercheur à l'Université Marien Nguabi, est une analyse descriptive et longitudinale du fonctionnement des organes de presse et de la prestation des journalistes congolais vue sous le regard de l'organe congolais d'autorégulation des médias, appelé O.c.m (Observatoire congolais des médias).

L'auteur démontre que les faiblesses constatées dans la profession journalistique au Congo tiennent lieu de l'absence d'une véritable autorégulation de la pratique du métier par les journalistes eux-mêmes, combinée à l'affaiblissement de l'O.c.m, depuis quelques années.

En effet, l'étude que Benjamin Ngoma a consacrée à cet organe d'autorégulation, dans la période 2002-2009, révèle des insuffisances notables sur la pratique journalistique au Congo, caractérisée particulièrement par la précarité des organes de presse; la présence des arrivistes dans le métier et le développement des antivaleurs, comme la haine et la diffamation, surtout en période électorale et postélectorale.

La responsabilité de ces maux incombe aux journalistes qui manquent, d'après l'auteur, d'un certain sens d'autorégulation qui devait leur permettre de maintenir l'équilibre entre l'éthique, la déontologie et la législation en la matière. Cette responsabilité est aussi partagée avec les pouvoirs publics qui, jusqu'ici, n'ont pas encore pris des textes d'application sur la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001, portant loi sur l'information et la communication. S'agissant du fonctionnement de l'O.c.m, l'auteur note que la politique de cet organe est amoindrie par les difficultés financières qu'il traverse. Pour sortir de cette situation difficile, il appelle à sa restructuration, afin de lui permettre de trouver des partenaires financiers.

Selon l'auteur, la réhabilitation de l'O.c.m reste la seule issue, pour aider la presse congolaise à retrouver ses lettres de noblesse. Car l'organe d'autorégulation des médias est un supplément indispensable pour altérer significativement les phénomènes honteux observés chez les professionnels de la presse au Congo.

Par ailleurs, l'œuvre de Benjamin Ngoma constitue, également, une référence pour les consommateurs des médias congolais, en mettant à leur disposition des mécanismes de saisine du tribunal moral des médias congolais, en l'occurrence l'O.c.m, à propos des dérives sur la presse congolaise.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

parler avec les crocodiles, est merveilleux à lire, terrifiant à penser, mais impossible à repousser de la raison, sauf à repousser sa propre culture où on du vrai, au vraisemblable et de celui-ci à l'impossible réalisable. Le bimpoiyla est attachant. Le soir, il plonge l'enfant qui l'écoute dans une succession de cauchemars et de rêves ouatés, mais toujours avec la crainte de ne jamais transgresser un interdit.

Le conte est donc enseignement et pédagogie. Kinsa dit: «J'ai exploité ce genre littéraire. Cela m'a permis de faire des allers et retours avec une liberté totale» entre le réel et le fantastique.

«Je suis un artiste. Je puise mon inspiration dans ma culture. Ce qui pourrait paraître une forme de nostalgie n'est, en réalité, que le mélange de plusieurs saveurs». Kinsa, qui nous promet une

suite à ces secrets de la colline bleue, avoue ne pas savoir la forme que celle-ci prendra. Liberté d'artiste qui n'enferme pas à l'avance dans des moules, mais aisance de l'artisan qui, avec son argile ou son bois de fer, sait qu'il sortira une statue.

On attendra donc. Avec l'espoir que les prochains écrits soutiendront mieux la preuve de la minutie d'écriture et passeront par le tamis de la correction. Quelques coquilles, ici et là, font courir le risque d'affaiblir le récit par instant. Mais dans l'ensemble, on court les sentiers et les rivières du pays imaginaire où l'on est conduit sans grande résistance. C'est, sans doute, cela l'essentiel chez un conteur: savoir captiver son public.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Conte

Gabriel Kinsa et l'art du «Bimpoiyla», dans «Les secrets de la colline bleue»

Lorsqu'un conteur, donc un homme de parole, passe à l'écrit, le résultat peut être curieux. En plus, lorsqu'on sait qui a écrit ce que l'on lit, on a parfois l'impression de... «lire sa voix». Ce n'est pas désagréable, mais cela parasite un peu le message: ou bien on lit, ou bien on imagine comment celui qui a écrit l'aurait déclamé, mais on fait rarement coïncider le texte et ce qui est dit, parce que tout le temps vient s'interposer l'auteur.

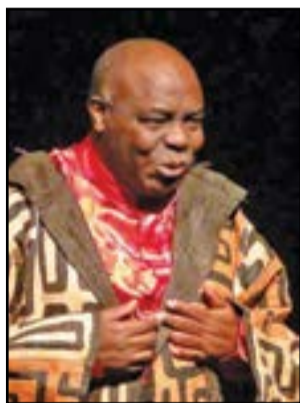
J'ai lu «Les secrets de la colline bleue», le dernier livre de contes de Gabriel Kinsa, édité à Paris par ICES, dans sa collection «Théâtre et fiction». Le regard court sur 122 pages et plonge dans un univers culturel qui rapproche, tout en le sentant loin. Seeya, enfant resté orphelin de mère très jeune, est élevé par son père qui «trois fois par semaine, l'emmenait à la rivière aux crocodiles». L'éducation à parfaite est loin des ardoises et des crayons: il s'agit d'une initiation en pure forme dont la rigueur, concession de l'auteur, sera atténuée par un «rattrapage» à l'école du Blanc.

Dans «Les secrets de la colline bleue», j'ai eu l'impression de me laisser prendre par la main par Gabriel Kinsa, le conteur et homme de théâtre qui, dans la lignée des héritiers du

Rocado Zulu Théâtre du très regretté Sony Labou Tansi, est monté sur les planches et n'en est plus descendu. Du théâtre, oui, mais surtout du conte. Au Musée Dapper de Paris, il est connu pour avoir égayé les soirées d'enfants avec les contes terrifiants de la cosmogonie kongo. Le conte l'a habité et ne semble plus le quitter, désormais. Car «Les secrets de la colline bleue» n'est que le dernier d'une liste de contes publiés qui commence à s'allonger. Alors écrivain ou conteur? La question semble ne pas en être une, tant, même la parole, peut désormais se lire dans l'écrit et vice-versa, y compris dans un continent comme le nôtre où la parole est pourtant reine. La conviction de Gabriel Kinsa est, d'ailleurs, ferme sur la question: «Dans le Congo actuel, en déshérence de sa

culture, le conte reste le refuge, le trésor caché, la source inépuisable de la parole, de la réflexion, du partage avec l'autre, de la lecture de la nature. Le conte, c'est le regard, le souffle, le contact avec le milieu qui nous entoure: c'est la vie», soutient-il. Peut-être, puisque cela est, d'abord, destiné à être dit, le conte se prête-t-il, d'ailleurs, plus facilement à traduire la respiration cachée d'un peuple, ce que Gabriel Kinsa appelle «la réalité de son mysticisme».

Dans l'entretien qu'il nous a accordée, il affirme que son livre trace «l'existence d'une civilisation où l'homme



Gabriel Kinsa.

est en symbiose avec la faune et la flore, le visible et l'invisible, voire le cosmos», au travers du genre littéraire qu'il appelle le «bimpoiyla». Il serait trop limitatif de définir ce genre comme «conte» uniquement: il y a, dans le bimpoiyla, de l'allégorie, de la fantasmagorie, du merveilleux et de la divagation même, discours propres aux fous, dont on finit par savoir à l'âge adulte qu'il ne se réalisera jamais, mais dont on se dit toujours dans un coin du cerveau qu'il n'est pas totalement «sain» de le condamner sans se dire: «Et si c'était vrai?».

Voilà se lever un père de famille et son fils aller à la rivière, y



La couverture du livre.

est en symbiose avec la faune et la flore, le visible et l'invisible, voire le cosmos», au travers du genre littéraire qu'il appelle le «bimpoiyla». Il serait trop limitatif de définir ce genre comme «conte» uniquement: il y a, dans le bimpoiyla, de l'allégorie, de la fantasmagorie, du merveilleux et de la divagation même, discours propres aux fous, dont on finit par savoir à l'âge adulte qu'il ne se réalisera jamais, mais dont on se dit toujours dans un coin du cerveau qu'il n'est pas totalement «sain» de le condamner sans se dire: «Et si c'était vrai?».

**NOTE D'INFORMATION****A l'intention  
des agents civils de l'Etat****Objet : Modalités pratiques du recensement des agents civils de l'Etat.**

En application de la circulaire n°0221/PM-CAB du 2 septembre 2016, la première phase du recensement des agents civils de l'Etat sera lancée officiellement le 28 octobre 2016 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Cette opération concerne exclusivement les agents civils qui émargent au budget de l'Etat.

Le contrôle physique se déroulera :

- à Brazzaville : aux sièges des Ministères, des Institutions constitutionnelles, des Etablissements publics, de la Préfecture, de la Mairie Centrale, des Arrondissements et des Structures publiques qui y sont implantées ;
- à Pointe-Noire: aux sièges de la Préfecture, de la Mairie Centrale (Hôtel OTIINA), des Arrondissements et des Structures publiques qui y sont implantées ;
- Dans les Départements : aux sièges de la Préfecture, de la Commune ou de la Communauté urbaine et des districts ;
- à l'extérieur : aux sièges des représentations diplomatiques.

La fiche de contrôle est retirée personnellement par l'agent à recenser sur la présentation de la pièce d'identité.

Chaque agent remplit correctement sa fiche, qui est ensuite signée par son supérieur hiérarchique immédiat, puis par le responsable de la structure dont il relève.

Dans les cabinets, les signatures requises sont celles du conseiller administratif et juridique et du directeur de cabinet.

Dans les directions générales, les signatures

requises sont celles du chef de bureau, du chef de service ou du directeur, puis celle du directeur général.

Dans les préfectures, communes, communautés urbaines et arrondissements, les fiches sont signées par le supérieur hiérarchique immédiat de l'agent, puis par le préfet, le maire ou l'administrateur- maire, selon le cas.

Dans les sous-préfectures, les signatures exigées sont celles du chef de village et du sous-préfet.

Chaque agent doit obligatoirement joindre les pièces ci-après :

- une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- une carte photo d'identité format 4x4;
- un bulletin de salaire récent ;
- une copie du texte de recrutement ;
- une copie de la première note de prise de service ;
- une copie de l'arrêté de dernière promotion ;
- une copie du diplôme justifiant le grade actuel ;
- une copie de la note d'affectation ou de nomination au poste de travail actuel;
- une copie de la note de mise en stage, en détachement, en disponibilité ou en congé de longue durée, le cas échéant ;
- une copie de l'acte de mariage, le cas échéant ;
- l'original de l'attestation de présence au poste.

Aucune fiche ne devrait être remplie par une tierce personne au profit des agents non présents à leur poste de travail.

Tout supérieur hiérarchique qui couvrirait un agent déserteur ou fictif, s'exposera aux sanctions disciplinaires et pénales prévues par la réglementation en vigueur.

Brazzaville, le 22 OCT 2016

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,



Aimé Ange Wilfrid BININGA

## Fédération congolaise de football

# Les lauréats du championnat de Ligue 1 récompensés à Dolisie

Le Stade Denis Sassou Nguesso de Dolisie a accueilli, dimanche 23 octobre 2016, le dernier match du championnat national d'élite Ligue 1 et la cérémonie de récompense des principaux lauréats de la saison 2015-2016, en présence du représentant du ministre des sports et de l'éducation physique, M. Mbéri. Autour du président Jean-Michel Mbono "Sorcier", la quasi-totalité des membres du comité exécutif.

C'était l'occasion de faire le bilan du championnat national d'élite Ligue 1, débuté le 9 janvier 2016, et de récompenser les meilleurs. Plusieurs journées avant la fin, tous les lauriers étaient déjà attribués. A tout seigneur: A.C Léopards de Dolisie, champion incontestable et incontesté. Rémy Ayayos et son équipe peuvent se congratuler. Ils ont reçu, officiellement, le trophée récompensant leur formidable saison des mains de M. Mbéri. L'on a déjà souligné en son temps les mérites l'A.C Léopards, champion avant l'heure. Il a reçu les hommages de son public et de la Fécofoot tout en essayant d'améliorer, à l'occasion de son ultime match, quelques records intermédiaires, comme le maximum de points en Ligue 1. Finalement, battus par Jeunes Fauves (0-1), l'A.C Léopards se contente des 96 points engrangés à l'issue de sa dernière victoire, aux dépens de La Mancha, à



L'A.C Léopards de Dolisie après son couronnement.

Pointe-Noire, quelques jours auparavant. Soit 30 victoires, 6 matchs nuls et 2 défaites. Au total 380 matchs ont été disputés en 38 journées. Les artificiers ont envoyé 1699 fois le ballon dans les cages. Autres statistiques: 1016 cartons jaunes et 11 cartons rouges ont été distribués aux joueurs. La palme de meilleur buteur est revenue à Oyo Roxé de Saint Michel de Ouenzé, auteur de 22 buts sur les 31 marqués par son équipe. L'attaque la plus faible est celle de Pigeon Vert: 17 buts marqués. Tandis que la défense la plus hermétique est celle de l'A.C Léopards, avec seulement 20 buts encaissés.

Fini le championnat! Mais, au revoir V.Club Mokanda, A.S.P, Pigeon Vert et Munisport! Pour insuffisance de résultats, leur relégation est consommée.

**Equateur Denis NGUIMBI  
envoyé spécial**

## Mamelodi Sundowns champion d'Afrique!

Malgré sa défaite 1-0, en Egypte, face au Zamalek du Caire, en finale retour, Mamelodi Sundowns a décroché, dimanche 23 octobre 2016, la première Ligue des champions de son histoire grâce à sa victoire 3-0 à l'aller. Mamelodi est le deuxième club de l'Afrique du Sud, vainqueur de la Ligue des champions, après Orlando Pirates, en 1995.

## Assemblées générales des fédérations

### L'heure des comptes

Du 24 au 30 octobre 2016, le vent des assemblées générales va souffler sur les fédérations sportives nationales du Congo. Ces congrès électifs vont dessiner la future configuration des vingt-quatre fédérations reconnues par les pouvoirs publics et le mouvement sportif national. Avec des fortunes diverses, pour les uns et les autres.

Arrivées au terme de leur mandat, toutes les fédérations, excepté celle de football, sont contraintes de renouveler leurs instances. Difficile de savoir ce que chaque état-major mijote et réserve comme surprise.

Ces assemblées, on le sait, ont toujours constitué de hauts lieux de palabres, de coups bas, des intrigues, de crocs en jambes et de tactes de toutes sortes. Déjà, la Fécohand allait tenir, mardi 25 octobre ses assises sur fond de crise née du désaccord sur le corps électoral. Il y a des divergences sur le nombre des votants. Le report de ladite assemblée à une date ultérieure en est la preuve.

Ce ne serait pas l'unique fédération où le risque est grand d'assister à des déchirements. Le basket-ball se trouverait dans la même situation, d'où la décision de reporter, également, son assemblée générale élective, alors qu'elle était prévue, aussi, le 25 octobre.

La malice de certains dirigeants sortants les amène, souvent, à piper les dés à l'avance pour se faire réélire par un collège électoral sélectif. Parfois, ils bénéficient de la complaisance de certains cadres du département des sports. Ils se nourrissent, souvent, de mensonges, de contre-vérités et d'invectives, pour voiler leurs forfaitures passées. Tout cela, parce que, conscients de leur impopularité, ce genre de dirigeants sont toujours aveuglés par le spectre du pouvoir, malgré leurs nombreux échecs. Souvent, ces dirigeants font de la débrouillardise une sacrée foutue vertu, et n'ont de souci pour le sport que pour se servir et non pour servir.

Reste que, de manière générale, pour certaines disciplines phares, notamment les sports collectifs et même individuels comme le judo, notamment, la plupart des dirigeants des clubs et même certains sportifs exigent des changements en profondeur. Mais, ces changements ne pourraient être opérés que s'ils prennent réellement leurs responsabilités. S'ils osent dénoncer avec forces détails et arguments et tout en haut de l'assemblée ce qu'ils chuchotent tout bas dans les couloirs. S'ils se rangent honnêtement du côté de ceux qui incarnent, réellement, leurs aspirations, ceux qui peuvent être les véritables défenseurs de leurs intérêts en matière de sport.

Souvent, très souvent, l'enthousiasme l'emporte sur le sérieux. La trouvaille des oiseaux rares pour impulser une nouvelle dynamique aux fédérations ayant échoué lamentablement lors de la précédente olympiade, est bien possible, si à l'heure des choix des hommes, les délégués aux différentes assemblées générales pouvaient être conséquents avec eux-mêmes. Ils auront de ce fait à privilégier l'intérêt de la collectivité aux dépens des rapports de fraternité ou d'amitié qui les lient les uns aux autres. Et de prendre leur courage à deux mains pour sanctionner le bilan de l'olympiade finissante.

Nous attirons aussi l'attention de tous ceux qui sont impliqués dans le processus de restructuration des fédérations pour qu'il soit régulier, conforme aux statuts de chaque association nationale.

**Guy-Saturnin MAHOUNGOU**

## COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Les enfants MAYORDOME, MAMBOULI et BATANGOUNA ont le regret d'informer les amis et connaissances, le décès de leur mère, la veuve BATANGOUNA, née TOUKOULA Marie Jeanne.

Décès survenu le samedi 15 octobre 2016, à l'hôpital Adolphe Sicé de Pointe-Noire.

Le deuil se tient au domicile familial, situé vers la commune de Tié-Tié, arrêt Secrétariat.

L'inhumation aura lieu, le mercredi 26 octobre 2016, au cimetière de Loubou.



## REMERCIEMENTS

La famille, la veuve, et les enfants MOUANGA remercient le Ministre, vice-Amiral, Secrétaire Général du C.n.s (Conseil national de sécurité), Conseiller spécial du chef de l'Etat, Jean Dominique OKEMBA, et son épouse, Mme Georgette OKEMBA, pour leur soutien indéfectible et multiforme, lors de la douloureuse disparition du colonel à retraite Lazare MOUANGA «Morgan».

*Qu'ils trouvent, ici, l'expression de notre profonde gratitude.*



**OFIS** store  
Révendeur agréé

# Wiko

## Changeons les règles du Jeu !

A partir de : **55 500** XAF TTC

Garantie 12 mois

Pointe-Noire : 115, Avenue Charles De Gaulle  
 Kinshasa : 102, Boulevard Pierre Savary-Figinière

t.: 06 600 00 00 (PNR)  
 01 600 00 00 (BZV)

Portrait

# Le vrai visage de Frédéric Bintsamou alias Pasteur Ntumi

Né le 29 août 1964, à Brazzaville, au Congo, Frédéric Bintsamou est un fils adultérin, la mère, d'origine RD Congo, ayant succombé au charme de son beau-frère, le nommé Kipayanga Bernard, alors qu'elle était l'épouse de Kinzu-Kia-Mana-Nkuni, son frère aîné. Incapable de supporter ce déshonneur, Ntumi avait résolu d'empoisonner celui qui était devenu son père par défaut. Kinzu-Kia-Mana-Nkuni est donc décédé un peu avant la guerre de 1998.

Dans les années 1990, il était connu du côté de Kinsoundi, dans le premier arrondissement Makélékélé, comme un dompteur et guérisseur qui recueillait les malades mentaux dans les rues de Brazzaville et les soignait. Pendant la guerre de 1997, il se réfugia dans le Pool où, à 33 ans, il dit avoir reçu une révélation comme «envoyé de Dieu». Il fonde son église et se fait appeler «Pasteur Ntumi». A l'issue de la guerre de 1997, de nombreux Ninjas, la milice «d'auto-défense» fondée par Bernard Kolélas sous le pouvoir de Pascal Lissouba (1992-1997), ne sachant où aller pour échapper à l'armée et les Cobras de Denis Sassou-Nguesso, trouvent refuge dans son église vers le village Loukouo. Il en fait ses adeptes et les appelle «nsiloulou», après des cérémonies de baptême au cours desquelles il les fait passer entre ses jambes (biééka, en lari). Le voilà maintenant à la tête d'une redoutable milice capable de pires massacres, formée par ses anciens patients (des gens ayant souffert, pour certains, de maladies mentales). Il déclenche la guerre dans le Pool qu'il appellera sa résistance et qui provoque des milliers de morts entre le 18 décembre 1998, date à laquelle il attaque les quartiers Sud de Brazzaville, et le 31 décembre 1999, date de signature des accords de

cessez-le-feu et de cessation des hostilités avec les forces gouvernementales. Il reprend la guerre en mars 2002 dans le Pool, alors que le pays est en plein processus électoral avec l'élection présidentielle. Cette guerre du Pool s'achève en mars 2003, avec la signature des engagements croisés. Et encore aujourd'hui, il a voulu tenter de relancer les hostilités armées, mais sa tentative du 4 avril 2016 d'attaque des quartiers Sud de Brazzaville échoue. Pour sa milice, il a inventé un supplice appelé en lari «mbéténgué»: frapper une personne par le plat de la lame d'un coupe-coupe, jusqu'à ce que la victime s'épuise de douleur. Ntumi est responsable de la mort de deux prêtres catholiques, le père Jan Czuba, de nationalité polonaise, tué à Loulombo en 1999, et le Père Jean Guth, torturé par le supplice du «mbéténgué» et qui a succombé à ses blessures et à l'épuisement en mars 2002, du côté de Kindamba. Pour l'empêcher de s'enfuir, le fameux ninja-nsiloulou Freddy lui avait, en effet, coupé les tendons. Dans sa vie privée, Bintsamou Frédéric a une multitude de femmes et environ 90 gosses. Il pratique l'inceste et l'impose aux autres membres de sa famille. Les jumelles de Papa Kipayanga, Tsimba et Nzouzi, donc ses sœurs, sont devenues ses maîtresses. C'est



Frédéric Bintsamou.

aussi le cas de la dernière-née de cette fratrie que Ntumi a résolu de dépuceler, alors qu'elle n'avait à peine que 11 ans. Aujourd'hui, elle en a fait une mère de quatre enfants, alors qu'elle a moins de 20 ans. Ntumi adore humilier ses partisans, en couchant systématiquement avec leurs compagnes respectives et leurs filles. Ses propres filles, Grace, Mani et Thimath ont subi le viol. Dépucelées, elles ont été forcées de devenir les femmes de ses cadets ou de ses neveux. Sa sœur cadette, en l'occurrence Mâ Oyane, est aussi sa maîtresse. Les Ninjas-Nsiloulou qui ont osé en faire leur compagne, à l'instar de Florent Nkounkou, ont été chassés et durement réprimés. Ntumi est un homme foncièrement jaloux qui ne se conforme jamais aux obligations de l'Etat de droit. Dans ses activités commerciales, il n'a jamais payé d'impôts ni solliciter la moindre autorisation de la part de l'administration qui assure la tutelle de l'activité qu'il entreprend. Il s'est lancé dans la coupe du bois en toute illégalité, dans

l'ouverture des écoles sans quitus de l'éducation nationale, dans la santé publique, sans personnel qualifié et sans autorisation des pouvoirs publics. Son incivisme n'a pas d'égal. Même ses véhicules ne sont jamais assurés. Devenu Ministre délégué, Bintsamou Frédéric ne supportait pas de s'incliner devant le Président de la République qui l'a pourtant nommé. Il avait décidé de racketter tous les agents issus de ses rangs, à la Délégation générale chargée de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre ainsi que ceux du Comité de suivi et du Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants. Un prélèvement systématique à hauteur de 20% était opéré sur leurs rémunérations, à son profit exclusif. Ntumi souhaitait gagner plus que les Ministres pleins dont la rémunération était de 10 millions de francs Cfa. Ainsi, avec ce qu'il retirait chez ses différents collaborateurs, il avait réussi à se faire des émoluments dépassant les 14 millions de francs Cfa par mois. Durant les deux premières années

de la mise en place de la Délégation générale, le budget de fonctionnement était de 100 millions de francs Cfa par trimestre. Les projets financés par le Trésor public étaient de l'ordre de 220 millions de francs Cfa chacun. En cinq ans d'exercice, Ntumi a engrangé près de trois milliards de francs Cfa! Mais, aucun sou n'a été utilisé dans le processus de réinsertion des ex-combattants. Ceux d'entre eux qui étaient malades, se sont résolus à se faire hospitaliser dans une clinique de fortune dénommée Manguembo, réplique d'un centre de santé célèbre dans la Province du Bas-Congo, en RDC, d'où Ntumi est en réalité originaire. Son centre Manguembo a été un mouiroir. Ntumi n'a jamais payé les honoraires dus au personnel et les malades qui y étaient admis, même sur ses propres recommandations, restaient donc sans soins. Sa haine envers le Président Denis Sassou-Nguesso est quasi ésotérique. Il ne supporte pas sa présence à la tête du pays. Dans toutes ses incantations eschatologiques, le nom du Chef de l'Etat est prononcé une centaine de fois. Des crimes crapuleux ont été perpétrés dans les villages où il a installé ses bases: Soumouna dans le district de Kinkala, Mienanzambi à Mayama, Loukouo et dans ses chantiers forestiers. Les dépouilles des partisans qui ont été assassinés gisent un peu partout dans l'anonymat. Ntumi est une véritable terreur qui considère le Pool comme sa propriété exclusive. Combien de propriétaires fonciers ont-ils été spoliés par ce tyran? Lorsque Ntumi achète une parcelle de terrain, il se fait maître de tout le domaine. Il n'a jamais payé ses dettes de façon intégrale. Aussi a-t-il fait des centaines de spoliés. Tous ceux qui ont osé lui vendre des véhicules en ont eu pour leur compte. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la nécessité de simuler la voix de

Ntumi à l'occasion d'une interview diffusée par RFI, le 6 octobre 2016. Le collaborateur du Révérend, qui répond à la journaliste Florence Morice, n'est autre que le Pasteur Yindoula alias Helta. Ce dernier est présumé être présentement à ses côtés. Pourquoi a-t-il parlé à sa place? Ntumi est-il en vie? Est-il blessé? Dans quel état est-il? En tout cas, il court toujours et semble-t-il, il ne reste pas longtemps au même endroit, dans les forêts du Pool, de peur d'être repéré. Mais, en réalité, son aire de mouvement est bien circonscrite entre les districts de Kimba, Vindza, Kindamba et Mindouli. S'adressant à ses partisans originaires, comme lui, du Pool, dans la crise des événements de 1963 qui provoquèrent sa chute, le Président Fulbert Youlou lança: «Un jour, vous applaudirez des fous!». Une prophétie qui s'est vérifiée, près de quatre décennies après, avec le phénomène Ntumi dans le Pool. Les Congolais doivent comprendre que pour restaurer l'autorité de l'Etat dans ce département, permettre aux femmes d'aller au champ librement sans craindre d'être violées par les ninjas-nsiloulou, il faut que Ntumi soit arrêté et jugé, pour qu'il réponde de ses actes. Trouver prétexte de la contestation des résultats de l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016 n'est pas du tout valable, devant l'horreur des crimes que commettent ses hommes. Car, Ntumi n'était pas candidat à l'élection présidentielle et en plus, celle-ci n'est pas l'affaire des seuls ressortissants du Pool, pour qu'ils en payent un si lourd et inutile prix.

Jean-Renard MASSAMBA-KIMPOUTOU (Observateur)

**REPRESENTATION AU CONGO**

14, rue Behagle  
B.P. 972 Brazzaville/Congo

Tél : 00(242)2815441/2815544/2815786/6606400  
Tél. Satellitaire : 00881631518213

Facsimilé : 00(242)2814513  
E-mail : FAO-CG@fao.org

---

## AVIS DE VACANCE DE POSTE

N° FAO/FRCON/018/ /2016

**DATE D'EMISSION : 25 Octobre 2016**  
**DATE DE CLOTURE : 08 NOVEMBRE 2016**

La Représentation de l'Organisation des Nations Unie pour l'Alimentation et l'Agriculture du Congo lance cet avis de recrutement d'un consultant National en communication pour le RGA  
Titre Du poste: Consultant en communication.  
Grande du poste : NOB  
Lieux d'affectation : Brazzaville avec possibilité de déplacement à l'intérieur du pays  
Durée du contrat : Deux mois  
Type de contrat : Consultant

**1. DESCRIPTIONS DU POSTE**  
Le consultant aura pour mission de :

- Soumettre un plan de travail à la Représentation de la FAO ;
- Donner une meilleure visibilité de l'atelier de restitution du RGA ;
- Coordonner toutes les tâches liées à la communication pour le projet RGA
- Proposer un plan de communication du RGA pour les six (06) prochains mois ;
- Produire un bulletin sur les résultats du RGA ;
- Procéder à la revue des documents du RGA
- Réviser la stratégie de communication ;
- Présenter à la fin de chaque mission un rapport avec conclusions recommandations suivant le format FAO ;
- Exécuter toutes autres tâches jugées utiles par le projet.

**2. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES**  
• Etre titulaire d'un diplôme universitaire en communication, journalisme, Sciences sociale et autres

domaines similaires (BAC+5)

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine communication, journalisme, Sciences sociale et autres domaines similaires ;
- Avoir une expertise de consultation dans les domaines précités serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance du milieu rural en Afrique ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et de travail en équipe ;
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française (écrire et parler), la connaissance d'une deuxième langue des Nations Unies serait un atout ;
- Etre disponible immédiatement ;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique est indispensable.

**• DOSSIER DE CANDIDATURE :**  
Le dossier de candidature (CV, PHF ou P11 à retirer à la réception de la FAO, copie du dernier diplôme et lettre de motivation non manuscrite) doit être déposé, sous pli fermé (en précisant sur l'enveloppe la mention « Avis de vacance de Poste N°018/FRCON/2016 » et « l'intitulé du poste »), à  
**Madame la Représentante de la FAO**  
**BP. 972**  
**14, rue Behagle, Centre-ville**  
**Brazzaville/Congo.**  
**Ou par voie électronique :**

- Objet : AVIS DE VACANCE DE POSTE N°018/FRCON/2016
- A : FAO-CG@fao.org

Les personnes intéressées sont priées de retirer à la Représentation de la FAO les termes de référence ainsi que le PHF ou P11 au bureau de la Représentation de la FAO ou d'en demander à l'adresse : FAO-CG@fao.org.

- La date limite de dépôts de candidature est fixée au Mardi 8 Novembre 2016 à 17h00.
- Lieux de dépôts de candidature : Les dossier doivent être déposer à la réception de la Représentation de la FAO du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures 30 et le vendredi de 8 heures 30 à 14 heures 30
- Seuls les candidat (e)s retenu seront appelé pour passer un test écrit et/ou oral

Brazzaville le 24 octobre 2016

**BUROTOP IRIS**

# TELEFUNKEN

Le Géant Allemand des téléviseurs débarque au Congo chez Burotop Iris !



**LED 32" HD: 159 000 Fcfa** | LED 40" FULL HD SMART: 299 000 Fcfa | LED 55" FULL HD SMART: 599 000 Fcfa  
 LED 48" FULL HD SMART: 399 000 Fcfa | LED 65" FULL HD SMART: 999 000 Fcfa

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél: 04 453 53 53 - 05 605 60 5

## CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

### La Qualité à petit prix



Fil TH 1,5



7.000 FCFA



Fil TH 2,5



10.900 FCFA



Schneider Electric  
Domaé

2.900 FCFA



legrand  
Prise Kaptika

400 FCFA



legrand  
Multiprise 2P+T

6.900 FCFA



legrand  
Hublot Rond

4.400 FCFA

6 Avenue Foch, près de la Mandarine centre ville Brazzaville République du Congo  
 Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 [www.celecsa.com](http://www.celecsa.com)